

2022

Rapport de Gestion et Comptes



municipalité de
PENTHAZ

INDEX

INDEX	3
GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	7
CONSEIL COMMUNAL	7
MUNICIPALITE	8
1. ADMINISTRATION GENERALE	10
1.1 ORGANIGRAMME	10
1.2 INFORMATIQUE, TELEPHONE ET INTERNET	10
1.3 PERSONNEL	11
1.4 NATURALISATIONS	11
1.5 NOUVEAUX HABITANTS ET JEUNES CITOYENS	12
1.6 LE LOCAL	12
1.7 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGNE	13
1.8 LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGNE	13
1.9 GARDERIE « LES P'TITS TARTREUX	13
1.10 RELATIONS AVEC L'ETAT	13
1.11 CONTROLE DES HABITANTS	14
1.12 JUBILAIRES	15
1.13 SOCIETES LOCALES	15
1.14 MANIFESTATIONS	16
1.15 MAISON D'ENFANTS DE PENTHAZ (MEP)	18
1.16 BUS PPDLV - TRANSPORTS REGIONAUX	19
1.17 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES	19
1.18 PISCINE INTERCOMMUNALE (ASPIC)	19
1.19 ARCHIVAGE	20
1.20 PENURIE D'ELECTRICITE	20
1.21 SERVICE DE LA POSTE	20
2. FINANCES	21
2.1 IMPOTS	21
2.2 SERVICE FINANCIER ET PEREQUATION INTERCOMMUNALE	21
2.3 INVESTISSEMENTS SOUMIS A PREAVIS	22
2.4 UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES	23
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS	24
3.1 DECHARGES	24
3.2 JARDINS FAMILIAUX	24
3.3 FORETS, ARBRES ET HAIES	24
3.4 BOIS DE FEU	24
3.5 MAISON DE COMMUNE	24
3.6 SALLE POLYVALENTE	24

3.7	POLICE DES CONSTRUCTIONS	25
3.8	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	25
3.9	TERRAINS DE SPORT	26
3.10	PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES	26
3.11	PORCHERIE	26
3.12	COLLEGE DE LA LECHIRE	26
3.13	COLLEGE DU BORNALET	26
3.14	BATIMENT DE LA VOIRIE ET BATTOIR	26
3.15	EGLISE	27
3.16	UAPE	27
3.17	TERRAINS COMMUNAUX	27
4.	<u>TRAVAUX</u>	<u>28</u>
4.1	STATIONNEMENT ET SIGNALISATION	28
4.2	ROUTES	28
4.3	ESPACES PUBLICS	28
4.4	CIMETIERE	28
4.5	ECLAIRAGE PUBLIC	28
4.6	VEHICULES	28
4.7	VOIRIE ET DECHETTERIE	28
4.8	FONTAINES	30
4.9	COURS D'EAU	30
5.	<u>INSTRUCTION PUBLIQUE</u>	<u>31</u>
5.1	ASICOPE	31
5.2	ASIVENOGE	31
5.3	ECOLIERS DE PENTHAZ	32
5.4	ETUDES SURVEILLEES	32
5.5	CONSEIL D'ETABLISSEMENT (CET)	32
5.6	LAJE – RESEAU AJERCO	32
5.7	ECOLES DE MUSIQUE	32
5.8	PATROUILLEURS	33
5.9	CANTINE SCOLAIRE « LA PENTADINE »	33
5.10	PAROISSES	33
6.	<u>SECURITE PUBLIQUE</u>	<u>34</u>
6.1	POLICE – SECURITE PUBLIQUE	34
6.2	VITESSE	34
6.3	SERVICE DU FEU	35
6.4	PROTECTION CIVILE	35
7.	<u>AFFAIRES SOCIALES</u>	<u>36</u>
7.1	ARASPE	36
7.2	REVENU D'INSERTION RI	36
7.3	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES (PC)	37
7.4	SUBSIDE A L'ASSURANCE-MALADIE (OVAM)	37
7.5	CROIX-ROUGE	37
7.6	AVASAD (ASPMAD)	37
7.7	PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY	37
7.8	COHESION SOCIALE	38

8.	SERVICES INDUSTRIELS	39
8.1	<i>EAU</i>	39
8.2	<i>AIEE</i>	39
9.	COMPTES 2022 ET COMMENTAIRES	40
9.1	<i>INTRODUCTION</i>	40
9.2	<i>COMPTES 2022</i>	40
9.3	<i>CHARGES DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</i>	41
9.4	<i>CHARGES PAR DICASTERE ET LEUR EVOLUTION</i>	42
9.5	<i>FINANCES</i>	42
9.6	<i>RESULTAT MONETAIRE ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT</i>	44
9.7	<i>RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE</i>	45
9.8	<i>COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET COMMENTAIRES</i>	46
9.9	<i>BILAN AU 31.12</i>	53
9.10	<i>ANNEXE AUX COMPTE 2022</i>	54
10.	CONCLUSIONS	55

GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

AAS	Agence d'Assurances sociales
AdCV	Association de Communes Vaudoises
AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARASPE	Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASiCoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASiCoVV	ASsociation InterCommunale Veyron Venoge
ASiVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Déléгатrices
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CET	Conseil d'ETablissement
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
CRPS (Echallens)	Conseil Régional Protection Sécurité
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC/EU/EP	Eaux Claires – Eaux Usées – Eau potable
EHNv	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)
FC Venoge	Football Club Venoge
GED	Gestion Electronique des Documents
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC	Transport de la région Morges – Bière – Cossonay
MEP	Maison d'Enfants de Penthaz
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PACom	Plan d'Affectation Communal
PCi	Protection Civile
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
SGZA	Stratégie de Gestion des Zones d'Activités
StatVD	Statistique VauD
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville

INTRODUCTION

Madame la vice-Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la Loi sur les Communes
- du Règlement sur la Comptabilité des Communes
- du Règlement du Conseil communal

la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport de gestion et les comptes pour l'année 2022.

CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2022, le bureau est composé de : M. Thierry Buttin, président ; Mme Viviane Muster, 1^{ère} vice-présidente ; M. Christophe Emery, 2^{ème} vice-président ; MM. Leonardo Scarpellino et Pierre Dällenbach, scrutateurs ; Mmes Karine Perez et Carole Mielvaque, scrutatrices suppléantes.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

Commission des finances

Président : M. Dany Zimmermann ; Vice-président : M. Emmanuel Landivier ; Rapporteur : M. Damien Pourplanche ; MM. Stéphane Rollier, Luca Smeriglio, Frédéric Declercq et Joël Peyron.

Commission de gestion

Président : M. Christophe Emery ; Vice-présidente : Mme Nelly Waldmann ; Rapporteuse : Mme Fanny Gaspoz ; Mme Sabrina Guyaz ; MM. Bernard Martin, François Bommottet et Christian Muster.

Commission des Espaces publics

Mmes Deborah Intelisano et Valérie Baud Mermoud ; MM. Stéphane Rollier, Pierre Dällenbach, Patrick Magnenat, Christian Muster et Damien Saugy.

Commission de recours en matière fiscale

Mmes Aurélie Piguet et Patricia Delacombaz ; M. Bernard Martin.

En 2022, le Conseil communal a siégé en séances ordinaires à trois reprises : les 23 juin, 13 octobre et 8 décembre, séances au cours desquelles, entre autres, cinq préavis municipaux ainsi que les comptes et rapport de gestion sur l'exercice précédent ont été présentés par la Municipalité :

- Préavis N° 01-2022 Remplacement du tronçon supérieur de la conduite d'EP de la Veivy
- Préavis N° 02-2022 Crédit supplémentaire au budget 2022
- Préavis N° 03-2021 Arrêté d'imposition 2023
- Préavis N° 04-2021 Renouvellement des logiciels de gestion communale
- Préavis N° 06-2021 Budget 2023

Tous ces objets ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité.

Dès cette année, les jetons de présence ne seront plus versés à une association. Ils seront directement versés aux Conseillères et Conseillers qui pourront en disposer à leur bon vouloir. Une liste des associations du village leur a été transmise.

MUNICIPALITE

Le mot du Syndic

Madame la Vice-présidente du Conseil communal,
Madame la Conseillère communale, Monsieur le Conseiller communal,
Chère lectrice, cher lecteur,

Comme chaque année, la Municipalité a l'avantage de vous soumettre son rapport de gestion. Ce document est pour nous l'opportunité de retracer les principaux événements survenus durant l'année écoulée. Il se veut aussi être un témoignage de la vie de notre Commune. J'espère qu'il suscitera votre intérêt et je vous souhaite une bonne lecture.

Malheureusement 2022 a été une année endeuillée par la disparition de notre Vice-syndic Pierre-Henri Dumont décédé subitement le 3 décembre. Nous conserverons le souvenir d'un collègue déterminé, plein d'énergie et bienveillant à l'égard de tous. Ses compétences, son engagement pour la communauté et ses qualités humaines marqueront durablement toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyé. La Municipalité ainsi que le personnel communal tiennent à saluer sa mémoire et à exprimer sa reconnaissance pour le dévouement dont il a fait preuve durant ses 11 années passées au sein de notre exécutif.

L'année qui vient de s'écouler marque la sortie de la crise sanitaire de la Covid 19. Bien que les effets de cet événement sans précédent sur notre société se feront sentir durablement, la vie normale a pu reprendre peu à peu son cours. Les liens sociaux se sont à nouveau renoués sans contraintes pour le plus grand bien de tous. Cette « libération » s'est traduite notamment par une forte participation aux manifestations organisées tout au long de l'année. J'en veux pour preuve, pour notre Commune en particulier, la magnifique Fête des Tartreux du mois de juin et la première édition complète du Venoge Festival sur notre territoire avec l'énorme succès rencontré. Je me réjouis également de constater que les diverses activités de nos sociétés locales ont pu reprendre à nouveau.

En ce qui concerne les activités communales, une chose est sûre, le travail n'a pas manqué. Là aussi, ces dernières ont pu reprendre pleinement leur rythme et à cela s'est ajouté la gestion de la crise énergétique déclenchée à la suite des événements survenus en Ukraine. Les décisions prises par la Confédération et par le Canton ont engendré des tâches supplémentaires pour les Communes.

Quant aux projets communaux, 2022 peut être qualifiée d'année de transition. Les études se sont poursuivies durant ces douze derniers mois et porteront leurs fruits dans les années qui viennent.

Du côté des finances, l'exercice 2022 est à nouveau bien meilleur que prévu et je m'en réjouis. Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 203'000.00, le résultat final des comptes communaux se termine sur un bénéfice de CHF 379'378.96. Ces comptes nous permettent de voir l'avenir avec sérénité et nous incitent à poursuivre notre politique en la matière tout en restant attentifs. En effet, les conséquences de la crise en Ukraine sur l'économie et les nouveaux accords entre le Canton et les Communes au sujet de la péréquation sont autant d'éléments qui pourraient rapidement changer la donne.

Pour terminer et au nom de la Municipalité, je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux Conseillères communales et aux Conseillers communaux pour leur engagement durant cette année et pour la relation de confiance entretenue avec votre Exécutif.

Jean-François Pollien

Séances de Municipalité

2022 marque le retour à la normale pour le fonctionnement de notre exécutif et les représentations municipales. Nos séances ordinaires se déroulent à nouveau dans la salle de Municipalité.

Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant l'évolution de l'activité municipale sur la base de quelques données :

	2018	2019	2020	2021	2022
Heures de vacations (1)	2'002	1'555	1'205	1'567	1528
Kilomètres parcourus (1)	4'916	3'465	1'845	2'518	2533
Séances de Municipalité ordinaires	44	45	44	45	43
Séances de Municipalité extraordinaires	22	28	16	19	25
Séances spéciales (2)	47	30	20	47	43
Séances intercommunales (2)	193	196	120	148	127

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation de plus d'un municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2022 ont été, comme le veut la loi révisée sur les Communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnels et informatifs. Ces derniers servent à alimenter la rubrique « Décisions municipales » de notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

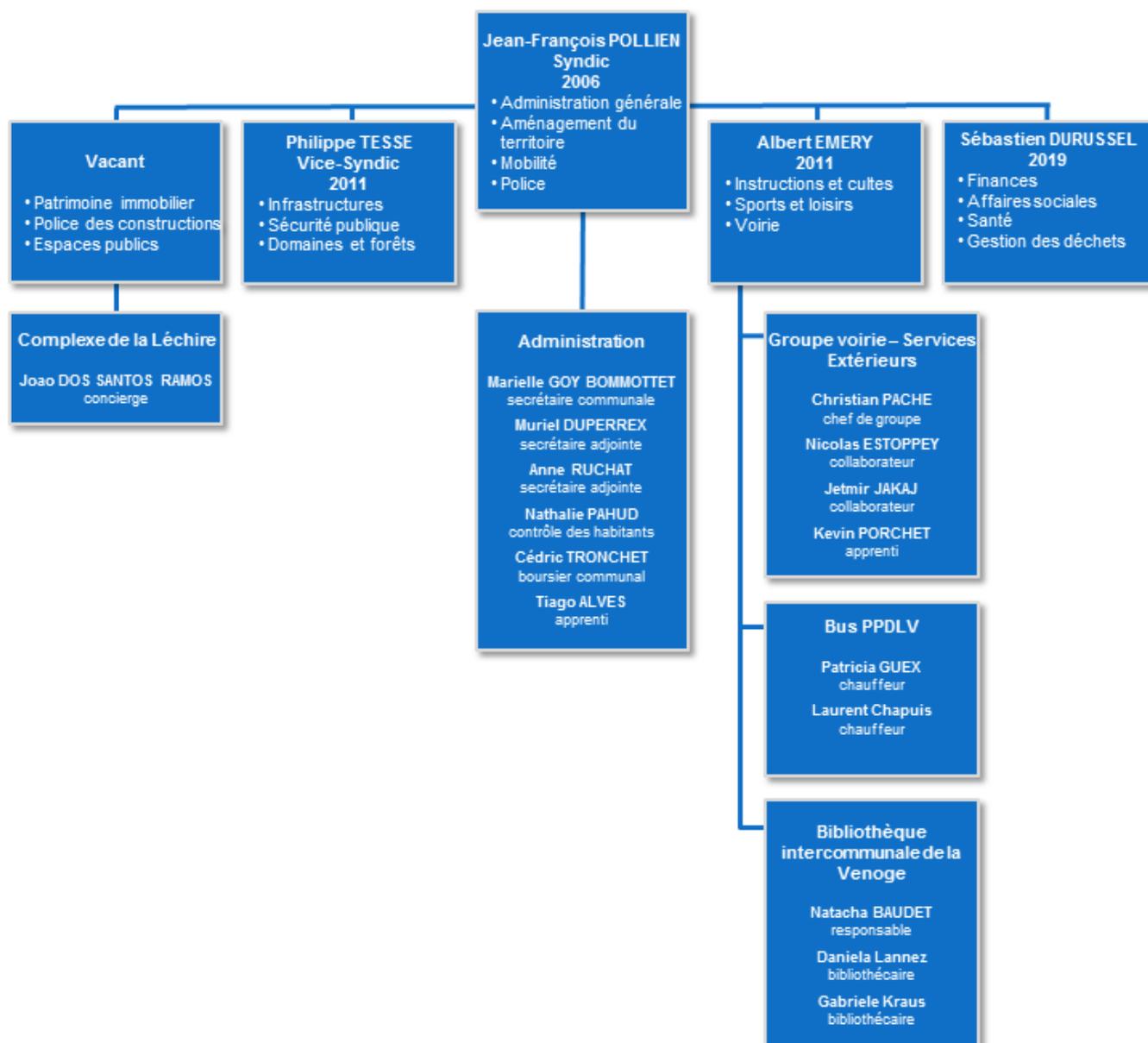
Éléments marquants

Pour cet exercice 2022, la Municipalité relève les éléments marquants suivants :

- La gestion de la crise énergétique due au conflit en Ukraine
- Le remplacement du tronçon supérieur de la conduite d'eau de la Veivy
- La mise à l'examen préalable auprès de la DGMR du projet de réfection du trottoir de la route de Cossonay
- La poursuite de l'élaboration de notre PACom et de son règlement
- L'étude et la décision de procéder au renouvellement des logiciels de la gestion communale
- Le déroulement de la 1^{ère} édition du Venoge Festival à Penthaz sur le site de La Léchire

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Organigramme



Le personnel communal se compose de 16 collaboratrices et collaborateurs correspondant à 12.05 ETP (Situation au 31/12/2022), y compris les employés et employées des bus PPDLV, correspondant à 2 ETP, et de la bibliothèque intercommunale, correspondant à 1.3 ETP.

1.2 Informatique, téléphone et internet

- Diverses mesures ont été entreprises pour améliorer la cybersécurité et le niveau de maturité de l'organisation. Les collaborateurs suivent régulièrement des modules de sensibilisation en ligne et des tests de phishing sont opérés quelques fois dans l'année.
- La fréquentation du site internet communal reste relativement stable avec environ 2'000 à 3'000 visites par mois. Les pages les plus consultées sont les actualités, les enquêtes publiques ainsi que les décisions de la Municipalité.

- Le nombre d'abonnés à la Newsletter continue de croître régulièrement et les désabonnements sont peu fréquents. Ce canal de communication semble donc apprécié et l'historique des envois est disponible sur notre site internet.
- Le scanning généralisé des documents depuis 2020 donne entière satisfaction aux Municipaux et au personnel administratif.
- Depuis 2004, l'ensemble de la gestion informatique de notre Commune est confiée à l'entreprise T2i. Le contrat avec ce prestataire a été résilié pour fin août 2023. Parmi les raisons, il est relevé une hausse constante des coûts, sans amélioration des fonctionnalités proposées et des retards dans la mise à disposition des mises à jour liées à des évolutions légales tel que l'introduction des QR-factures ou le mariage pour tous.
- Un préavis pour un crédit d'investissement de CHF 135'000.- a été accepté par le conseil communal dans sa séance du 8 décembre 2022 dans le but de changer de prestataire.
- Après une analyse approfondie des solutions du marché de l'informatique communale, la société Data Consulting SA a été choisie avec sa solution Urbanus.

1.3 Personnel

- Côté formation, 2022 a vu deux changements importants au sein de notre groupe de voirie :
 - M. Evan Lopes a décidé de changer d'orientation professionnelle et nous a quitté le 31 mars.
 - Le 2 août, un nouvel apprenti a commencé sa formation d'agent d'exploitation. Il s'agit de M. Kevin Porchet, âgé de 16 ans. Nous lui souhaitons plein succès dans cette formation.
- Plusieurs modifications de taux d'activité ont été approuvés par la Municipalité :
 - M. Cédric Tronchet a vu son taux d'activité augmenté de 70% à 80% dès le 1^{er} janvier.
 - M. Jetmir Jakaj a vu son taux d'activité diminué de 100% à 60% dès le 1^{er} mai.
 - M. Christian Pache a vu son taux d'activité diminué de 90% à 80% dès le 1^{er} octobre.
 - Mme Anne Ruchat a vu son taux d'activité augmenté de 35% à 90% dès le 1^{er} octobre.
- A partir du 1^{er} septembre 2022, la Commune de Penthaz a repris l'ensemble des contrats de travail des employés et employées des bus PPLV et de la bibliothèque intercommunale. Ils font dorénavant intégralement partie de l'organigramme présenté au point 1.1 ci-dessus.
- Divers cours ont été suivis par plusieurs employés dans le cadre de leurs fonctions respectives.
- Il n'y a pas eu de jubilaire à fêter au sein du personnel mensualisé en 2022.
- Le 20 mai, nous avons pu renouer avec la traditionnelle sortie du personnel mensualisé. Après un déplacement en bus, cet après-midi récréatif s'est déroulé au Chalet-à-Gobet où nous avons suivi un cours d'initiation au tir à l'arc. La soirée s'est poursuivie autour d'un repas pris à l'auberge communale de Gollion.
- Notre exécutif tient à remercier le personnel communal pour leur travail fourni tout au long de l'année et pour leur engagement au service de nos administrés.
- Le 16 décembre, à la grande Salle, la traditionnelle soirée du personnel a pu à nouveau être organisée. Pour la première fois le personnel mensualisé et le personnel horaire étaient réunis. Un repas aux saveurs de l'Ile Maurice a été servi et la soirée a été animée par un orchestre. Un grand merci à toutes ces personnes pour leur engagement jour après jour pour notre communauté. Ce fut également le moment de remercier officiellement deux jubilaires :
 - M. Michel Bommottet, pour ses 30 années d'activité comme intendant de l'Eglise.
 - M. François Tétaz, pour ses 10 ans d'activité comme patrouilleur.

1.4 Naturalisations

- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de naturalisation en Suisse le 1er janvier 2018, les demandes sont traitées en amont par le Canton ; seuls les dossiers conformes sont ensuite envoyés aux Communes pour la suite de la procédure. Les dossiers qui nous sont parvenus en 2022 concernent 10 adultes et 8 enfants.

- La commission d'audition est composée de la préposée au contrôle des habitants, Mme Nathalie Pahud et d'un ancien membre du Conseil communal et citoyen engagé de Penthaz, M. Jacques Deléderray.
- La commission municipale d'accession à la bourgeoisie de Penthaz reçoit les candidats lors d'une audition, ce qui permet de faire plus ample connaissance et d'échanger sur les thèmes moins formels fixés par la loi.
- Au total, 10 habitants ont été naturalisés en 2022 (7 en 2021) : 9 par procédure ordinaire dans notre Commune, une par procédure ordinaire également, mais commencée dans une autre Commune.

1.5 Nouveaux Habitants et Jeunes Citoyens

- Le 18 juin, en marge de la fête des Tartreux, s'est déroulée la réception des nouveaux habitants. Il était temps ! Cela faisait bientôt 4 ans que nous n'avions pas pu organiser cette manifestation. C'est devant une cinquantaine d'adultes et d'enfants que vos autorités et les sociétés locales ont pu se présenter. Un apéritif a été servi à l'issue de la partie officielle durant lequel les discussions se sont poursuivies.



- Le vendredi 19 août, en marge cette fois du Venoge Festival, la Municipalité a organisé une petite réception en l'honneur de nos jeunes citoyennes et de nos jeunes citoyens. Une vingtaine de personnes ont répondu à notre invitation. Après une courte partie officielle, un apéritif dinatoire s'est déroulé à la tonnelle de l'USL. Chaque participant a pu ensuite se rendre au festival et poursuivre la soirée grâce au billet d'entrée offert par la Commune.



1.6 Le Local

- Une ouverture définitive du local a pu enfin être réalisée cette année, après quelques réfections, surtout pour répondre aux normes de sécurité.
- Une convention a été signée entre l'ASIVENOGE et le local pour son utilisation comme lieu d'accueil durant les périodes scolaires.
- Le coût pour notre Commune s'élève à CHF 19'759.35 pour 2022, soit CHF 10.28 par habitant.

1.7 Bibliothèque intercommunale de la Venoge



- Avec 29'565 prêts pour l'année 2022 en baisse de 3.6 % par rapport à 2021 (année exceptionnelle), mais en hausse de 5.6 % par rapport à 2020, on peut se réjouir du succès de cette structure. Il est un fait que la bibliothèque est un endroit apprécié par les habitants des quatre Communes PPDLV, mais aussi par ceux des Communes avoisinantes quand on considère le nombre de comptes actifs (272, soit 11.5% de plus qu'en 2021), soit environ 600 personnes fréquentant régulièrement la bibliothèque. De nouveaux lecteurs et lectrices continuent à rejoindre le cercle des amateurs de lecture chaque année. Ce n'est pas moins de 51 nouveaux comptes créés en 2022.
- Son programme d'animations riche et varié, touchant toutes les catégories d'âge a su s'adapter au contexte et au besoin de ses usagers durant toute l'année.
- Hors contexte particulier, certaines animations subissent des changements ou des adaptations constantes, quand d'autres suivent une continuité sans faille pérennisant ainsi des animations comme Né pour lire, BiblioBrico, la Nuit du conte ou la Veillée de Noël. Il est important de garder un lien et de connaître les besoins de son public grâce à un dialogue constant, soit lors des animations, soit pour cette année 2022 sous la forme d'un sondage de satisfaction.
- Il en ressort que les usagers sont satisfaits des services proposés par la bibliothèque avec 67% de très bien et 33% de parfait. À la question quel est pour vous le rôle d'une bibliothèque, 90% l'estime à contribuer au plaisir de lire et 80% également à favoriser l'accès à la culture. Tout au long du sondage, nous avons pu ressentir la satisfaction des usagers à avoir si près de chez eux un service de qualité et à leur écoute, capable de s'adapter à toute situation, vu que 100% des répondants recommanderaient la bibliothèque à leur entourage. Une jolie satisfaction pour les bibliothécaires d'avoir un tel retour ! Reste à attendre des nouvelles du nouveau projet, prévu au centre du village de Daillens et permettant une expansion et un développement des services déjà en place avec une surface doublée et un accès plein pied pour une belle visibilité. Déménagement prévu pour début 2026 ; pour l'instant, il est prévu en 2023 de fêter le 23 septembre les 10 ans de la bibliothèque, une fête qui se voudra belle et animée !

1.8 Ludothèque intercommunale de la Venoge

- La gestion de la structure est toujours animée avec beaucoup d'énergie et d'idées par Mme Fabienne Pellet, animatrice, qui veille à ce que le local, toujours bien fréquenté par les jeunes de la région et continue à proposer une palette de jeux intéressants.
- Le succès de cette structure pose des problèmes que l'avenir devrait régler. Par exemple, la petitesse du local. La Commune de Cossonay cherche un lieu plus adapté pour ce service.
- Une approche avec les Communes de l'ASPIC pourrait être entreprise pour permettre à l'ensemble du bassin des habitants de financer et de connaître ce lieu.

1.9 Garderie « Les P'tits Tartreux »

- Le coût de la structure est un problème ; en effet, le tarif pour la garde des enfants est plus élevé que celui des structures AJERCO. Même si cette différence est partiellement comblée par de meilleures prestations, en particulier par un accompagnement plus personnalisé, le prix reste un frein pour certains parents.
- Le taux d'occupation de la structure est raisonnable et répond aux vœux des parents.
- Des courriers et des discussions sont en cours avec l'AJERCO qui pourrait reprendre cette structure préscolaire. Les conditions n'ont pas été finalisées à ce jour.

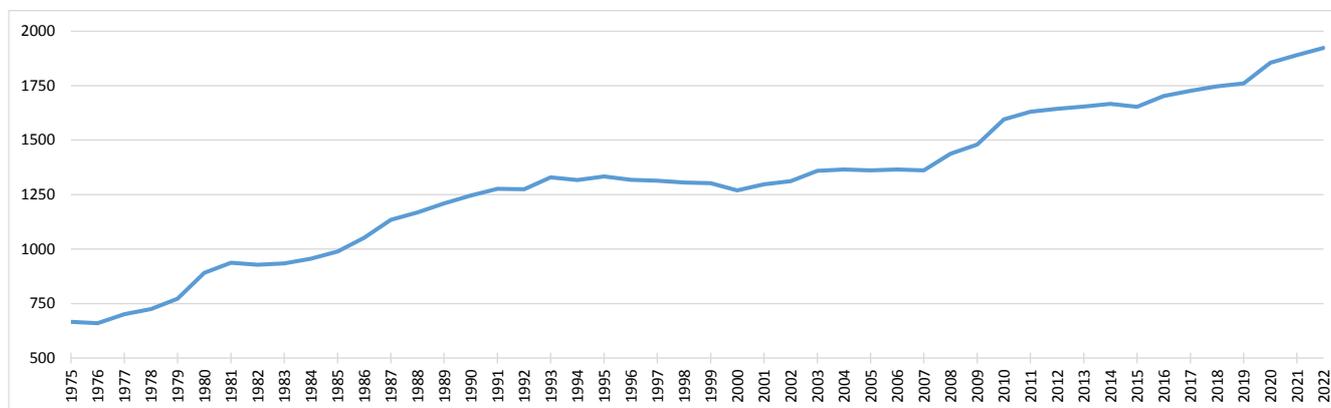
1.10 Relations avec l'Etat

- La visite annuelle du Préfet n'a pas pu se faire en 2022. Elle a été reportée au début 2023. Pour rappel, cette rencontre est destinée à contrôler la tenue de divers documents et la bonne marche de notre administration et du Conseil communal, elle est également l'occasion d'échanges sur les relations que nous entretenons avec l'Etat.
- Ces dernières sont d'une manière générale bonnes, même si nous regrettons parfois les lenteurs administratives de certains services de l'Etat.

1.11 Contrôle des habitants

Evolution de la population (chiffres officiels StatVD) :

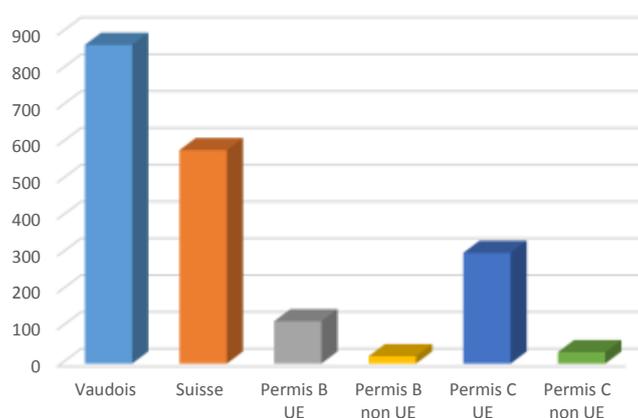
Population au 31.12	<u>1950</u>	<u>1980</u>	<u>2000</u>	<u>2010</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
	256	891	1'269	1'595	1'747	1'760	1'855	1'890	1'923



La croissance de la population continue sa progression en raison de la construction de nouveaux logements dans la Commune.

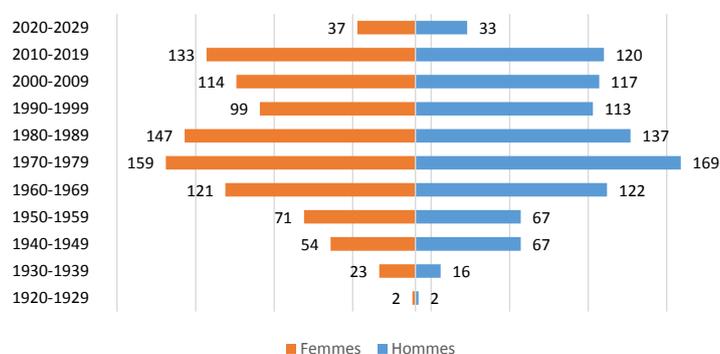
Population par nationalité, origine et permis (personnes établies au 31.12.2022)

Pays	2022		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Suisse	1446	75.2%	1'420	75.1%
France	79	4.1%	70	3.7%
Italie	70	3.6%	78	4.1%
Portugal	171	8.9%	176	9.3%
Espagne	32	1.7%	36	1.9%
Autre UE	43	2.2%	40	2.1%
Autre Europe	45	2.3%	32	1.7%
Afrique	16	0.8%	24	1.3%
Amérique	16	0.8%	9	0.5%
Asie	4	0.2%	4	0.2%
Océanie	1	0.1%	1	0.1%
Total	1'923	100.0%	1'890	100.0%

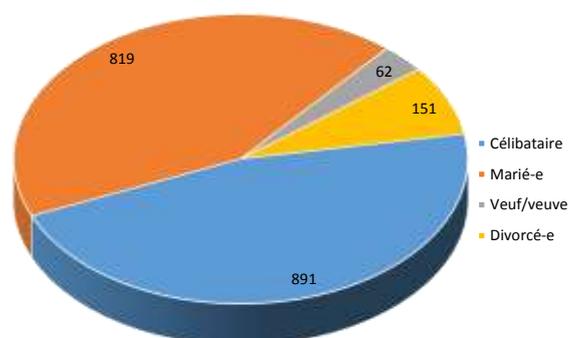


Les proportions restent stables.

Population par tranche d'âges (personnes établies au 31.12.2022)



Habitants par état-civil (personnes établies au 31.12.2022)



Les deux graphiques ci-dessus, figurant ici à titre purement informatif, n'appellent aucun commentaire particulier.

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 405 mutations durant l'année (314 en 2021 ; 462 en 2020), correspondant à :

Naissances	21
Décès	5
Changement d'état civil	34 (dont 22 mariages et 10 divorces)
Naturalisations	10 (dont 9 originaires de Penthaz)
Arrivées (1)	173
Départs (2)	162

(1) Y compris 9 résidences secondaires (dont 7 MEP et 1 au pair)

(2) Y compris 14 résidences secondaires (dont 6 MEP et 1 au pair)

1.12 Jubilaires

- En 2022, nous avons pu renouer pleinement avec les traditionnelles rencontres que nous proposons de faire à nos jubilaires. C'est à chaque fois l'occasion d'échanger et de partager quelques moments et anecdotes sympathiques sur leur parcours de vie.
- Cette année une délégation municipale s'est ainsi rendue chez les couples suivants qui ont fêté leurs 50 ans de mariage : Mmes et MM. Marianne et Pierre-André Bresset, Gemma et Jean-Pierre Castella, Nicole et Michel Crot, Angelika et Francis Fallet, Chantal et Louis Galland. Nous félicitons encore ces jubilaires et leur souhaitons le meilleur pour l'avenir.
- Pour diverses raisons, nous n'avons pas pu rencontrer Mme et M. Elisabetta et Hugo Häfeli pour leurs 60 ans de mariage ainsi que Mme et M. Marie-Rose et Willy Laurent pour leurs 50 ans de mariage. Nous les félicitons vivement pour toutes ces années de vie commune et leur souhaitons le meilleur pour l'avenir.
- Enfin, 2022 a été marquée par les 90 ans de Mmes Andrée Chapuis, Mirta Salvetti, Léna Schwab et M. André Grimm, ancien Syndic. Nous les félicitons pour leur magnifique jubilé.

1.13 Sociétés locales

USL

- Les membres de la société ont assurés le fonctionnement du bar USL durant le Festival Venoge sous l'égide de leur dynamique comité.
- Le local de l'USL situé dans les abris a été remis à la Commune
- Durant l'AG du 5 septembre, quelques problèmes ont été notifiés concernant la présence dans notre Commune du Venoge Festival, qui a perturbé les habitudes de nos sociétés
- Le comité se prépare activement au prochain loto qui devrait avoir lieu en 2023.

Gym pour Tous

- C'est bon, c'est reparti après 2 années très compliquée la société a pu remobiliser la salle pour ses activités habituelles et pour le bien de ses membres.
- La société recherche des moniteurs et monitrices pour compléter son staff.
- Nous avons eu quelques échanges de courriers concernant l'utilisation des lumières de la salle. Suite aux pénuries d'énergie annoncées, la Municipalité souhaite que la société soit plus attentive et prie les moniteurs de contrôler l'extinction de l'éclairage après les cours.

Société de Jeunesse

- La société n'a pu organiser qu'une seule manifestation en 2022 : la désormais traditionnelle soirée spaghetti.
- De nouveaux membres sont venus étoffer l'effectif de cette société, qui œuvre avec énergie au maintien des traditions villageoises et se met toujours au service de la communauté pour assurer au mieux la vie sociale.
- La Municipalité profite de cette occasion pour renouveler ses plus vifs remerciements pour l'aide apportée à l'organisation de la Fête des Tartreux.

FC Venoge

- Le traditionnel dîner de soutien du FC Venoge a été repoussé au mois de mai pour permettre au Covid de ne pas s'inviter à la table des nombreux convives qui étaient plus de 400.
- Le FC a bouclé la saison de sa première équipe par une brillante promotion en 2^{ème} ligue à l'issue d'une saison de grande envergure.
- L'éclairage reste toujours problématique. En effet, la puissance des projecteurs n'est plus suffisante pour satisfaire les usagers. Un projet de remplacement des mâts et de l'éclairage, ainsi que l'installation d'un arrosage automatique est à l'étude. La Municipalité a mandaté une entreprise pour un projet adapté.
- Les réparations des dégâts au terrain, survenus suite à l'indiscipline du Venoge Festival, ont été pris en charge par les organisateurs. Malheureusement, les travaux ont obligé les footeux de se déplacer à Mex sur le terrain de l'entreprise Bobst pour pratiquer leurs activités. La Municipalité tient à remercier son collègue, M. Ph. Tesse, pour son travail de médiateur dans cette délicate opération.

Chœur mixte « Le Rosey »

- Le Rosey a enfin pu fêter dignement son demi-siècle d'existence lors d'un double show à Penthalaz et dans nos murs.
- La Municipalité a été agréablement surprise par l'énergie déployée par les membres de la société lors de ces deux belles soirées.

Unihockey Club de Penthaz

- La société participe toujours activement à l'organisation de la Fête des Tartreux.
- L'organisation du traditionnel Brunch du Nouvel-An a été reporté au 30 avril en raison du Covid.
- Les deux équipes actives obtiennent de bons résultats dans leur catégorie respective.

Société de tir Amis du Tir

- La société a assuré ses services habituels, notamment l'organisation des tirs obligatoires.

1.14 Manifestations

- Au chapitre manifestations, on peut dire que les années se suivent et se ressemblent. Le retour à la normale s'est fait en douceur. Les habitants ont eu de la peine à sortir de leur torpeur, après ces deux années *CO-VIDE*. Pourtant, *une lueur* d'espoir a pointé pour la reprise des activités, avant qu'une nouvelle crise *assombrisse* les jours heureux, la possibilité de *manquer d'énergie*. Malgré ce nouveau *courant* de défiance, nos sociétés n'ont pas chômé et les activités culturelles ont *illuminé* nos soirées.
- Plein *gaz* sur les activités du Bornalet, plein *d'essence* de rose pour la St Valentin, *mazout* servi au bar du Venoge Festival, *ambiance électrique* aux Tartreux, *éclairs* aux chocolats servis à la vente paroissiale. On peut dire que durant ce début de pénurie, le *courant* a bien passé au sein de nos associations. Un merci particulier aux acteurs de la Fête d'Halloween et de la maison du père Noël, activités qui se sont déroulées au Bornalet dans la maison achetée par la Commune et qui était *chauffée au bois de nos forêts*. La Municipalité adresse en particulier ses félicitations Mme Natacha Baudet qui s'est énormément investie dans ces deux dernières activités et a fait preuve de beaucoup d'initiatives positives.
- La Municipalité tient dans ce rapport à remercier toutes les personnes qui investissent du temps, de la patience et de la détermination pour permettre à notre village de vivre et de donner à ses habitants la possibilité de s'exprimer dans tous les domaines culturels ou sportifs.
- Il est important de préciser que le travail de décoration entrepris par notre voirie a donné une touche d'originalité, et que le fait d'égayer les journées d'animations par un brin de fantaisie a réjoui plus d'un habitant.
- Souhaitons que l'avenir soit plus clément, et qu'au bout du tunnel on voie enfin la *lumière*, même si elle est *LED* et d'un *wattage* modeste, et que jeunes et moins jeunes trouvent leur bonheur dans les diverses manifestations organisées.

Fête des Tartreux

- La Fête des Tartreux a pu se dérouler dans des conditions normales. La manifestation a pris ses nouvelles marques en étant désormais organisée sur la place de la Léchire : cet endroit semble en effet convenir au plus grand nombre. La situation centralisée permet aux parents de garder un œil sur leurs enfants tout en profitant de l'apéro ou du repas. Cette mouture a été animée par Serge. Elle a également accueilli la réception des nouveaux habitants.
- A noter qu'elle est la dernière édition présidée par M. Simon Mottier, que la Commune remercie vivement pour son investissement .
- Le traditionnel repas de midi a été préparé par le restaurant de La Treille.
- La Jeunesse et le Unihockey Club ont épaulé le comité pour la préparation de la fête.

Roses de la Saint-Valentin

- La manifestation reçoit toujours un bon accueil au sein de la population de tous les genres. Cette célébration du patron des amoureux est très appréciée, même au-delà des frontières communales.

Fête nationale

- Cette manifestation s'est déroulée à Penthalaz. Dorénavant, la fête nationale se fera en collaboration avec notre Commune voisine, le but étant que nos deux villages accueillent en alternance cette sympathique manifestation.
- Notre fête nationale a eu un joli succès. La partie officielle a été assurée par les discours des deux Syndics et d'un représentant de la paroisse. La soirée s'est déroulée en toute modestie à la salle du Verger, toute auréolée par le fumet des poulets grillés.
- Tous nos remerciements à la Jeunesse de Penthalaz qui a assuré avec brio la partie récréative.
- Pour répondre aux vœux de la majorité de nos habitants, la partie festive se déroulera désormais sans l'illumination des feux d'artifices. Souhaitons que cette décision ne rebute pas les amateurs de patriotisme.

Tour du Pays de Vaud

- Cette manifestation a disparu du calendrier des animations de notre Commune.

Venoge Festival

- Après passablement de palabres et divers rebondissements, le Venoge Festival 2022 s'est déroulé dans des conditions optimales sur notre territoire.
- Côté jardin : cette manifestation n'aurait pas eu lieu sans l'aide précieuse de M. Jean-Marc Bommottet qui a accepté de louer ses champs pour permettre aux organisateurs de poser leur matériel et monter leurs imposantes infrastructures. Le montage a duré trois semaines et le démontage cinq. Ce dernier se serait bien passé sans l'erreur d'une entreprise qui a affaissé le terrain de sport en pénétrant sur l'aire à plusieurs reprises pour accéder aux loges. Ce fâcheux incident a empêché les équipes du FC Venoge de l'utiliser durant le 2^{ème} tour. Il est certain que tous ces désagréments sont à mettre sur le compte d'erreurs de jeunesse et de méconnaissance du site par les organisateurs. Nous sommes persuadés que ces incidents seront évités dans le futur.
- Côté cour : la Municipalité a apprécié la venue de ce festival sur son territoire. Elle a été enchantée par les réactions positives de la plupart des participants car les festivaliers ont adoré et apprécié cette ambiance festive.

Balade villageoise

- La balade annuelle 2022 s'est déroulée sur le site de Colliare. Cette rencontre, organisée par la maison Sotrag, a permis aux participants de se familiariser avec le site et de comprendre les enjeux et les buts recherchés dans l'aménagement de la décharge.
- Un intérêt pour le futur de notre oiseau emblématique, le Guêpier d'Europe, a été au centre des débats. La Municipalité est sensible à la préservation de leur habitat et à leur confort, ainsi qu'à celle de la flore et de la faune locales. Elle reste attentive aux travaux qui se déroulent sur ce site.
- Elle remercie les organisateurs de cette journée.

Espace culturel du Bornalet

- Les activités de l'Espace culturel sont toujours de bon aloi et suivies par un public de connaisseurs.
- Les diman-jeux sont toujours des moments de réunion agréable.
- L'Espace culturel a accueilli cette année quelques expositions, ainsi que des conférences dont une consacrée à l'écrivain Nicolas Feuz qui a été particulièrement appréciée.
- Un atelier chocolat a été mis sur pied, dont la dégustation a été le point fort.
- Une magnifique fête de Halloween a vu les démons de notre Commune parcourir le village en quête de sucreries et se restaurer autour d'un chaudron en dégustant la traditionnelle soupe à la courge. Clou de cette soirée : l'ex-maison Marino, propriété de la Commune, transformée pour l'occasion en maison des frissons, superbement aménagée sous la direction de Mme Natacha Baudet. Cette maison a été assidument fréquentée lors de cette mythique soirée.
- Quelques semaines plus tard, Mme Baudet récidivait et transformait cet espace en maison du Père Noël. Ce lieu, qui a ouvert ses portes durant trois soirées, a enchanté les visiteurs par la merveilleuse décoration et les lumières des diverses pièces qui se sont reflétées dans les yeux des visiteurs jeunes et moins jeunes. Un grand merci à tous les artisans de ce moment de bonheur et merci au Père Noël pour sa présence durant ces trois nuits.
- Nous relèverons aussi les superbes décorations et la coopération de notre Groupe Voirie qui s'est découvert un talent pour souligner de manière originale toutes les animations de notre village, notamment en faisant vivre les espaces plates-bandes aux abords du Bornalet et aux entrées du village.
- Nous profitons également de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui œuvrent à animer notre village.

Fête de la nature

- La Municipalité a donné son accord pour que l'éclairage public soit éteint durant la nuit des Perséides afin que nos habitants puissent contempler les étoiles. Cette année, la manifestation a pu se faire dans d'excellentes conditions, succès dû principalement à la parfaite organisation du comité, à la passion de M. Claude Kart et de son groupe, ainsi qu'au parfait alignement de la voie céleste et de son cortège de planètes.

Papet vaudois des Aînés

- A l'occasion de la fête de l'Indépendance vaudoise, les Communes de Penthaz, et de Daillens se sont associées pour offrir à nos Aînés le traditionnel papet, préparé à la grande salle de Daillens par les Municipaux de service. Bien qu'organisée à l'emporter, cette édition a été couronnée de succès.
- La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui ont travaillé pour que cet événement soit une réussite.

1.15 Maison d'enfants de Penthaz (MEP)

- La vie de la Maison a repris ses droits bien que les séquelles dues à la gestion de la pandémie vont sans doute perturber encore quelques mois le fonctionnement de l'institution.
- La MEP utilise la salle de gym une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant un public parsemé ; le comité poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution.
- Le projet d'extension de la MEP a fait un grand pas en avant, ayant été accepté par l'Etat de Vaud. Toutefois, un bémol est à signaler : les discussions entre les divers services pour la mise à disposition des places extérieures n'ont toujours pas abouti.

1.16 Bus PPDLV - Transports régionaux

- Ce moyen de locomotion intercommunal ne cesse d'être apprécié par nos concitoyens.
- Toutefois, les Municipaux en charge et les Syndics se sont penchés sur le ressenti de cette ligne par nos habitants. Il est vrai que les besoins ne sont pas tous similaires pour toutes les Communes. Un sondage sera effectué au sein de la population pour avoir l'avis des usagers.
- Les compteurs des bus arrivent gentiment à 200'000 kilomètres et sont toujours en bon état. Seuls quelques soucis sont à signaler : les portes latérales électriques donnent des signes de fatigue, les freins sont régulièrement changés.
- Le coût de fonctionnement de service ne peut pas, contrairement à ce qu'il a été fait les exercices précédents, être porté dans les dépenses thématiques de la péréquation intercommunale. Il en résulte que le coût effectif de cette ligne de bus pour la Commune de Penthaz correspond à ce qui figure dans le compte 180.3527, soit CHF 72'637.87 pour l'année 2022.
- Notre équipe de chauffeurs est toujours très motivée par ce service à la population. M. Laurent Chapuis a dû délaissier ses fonctions plus qu'à l'accoutumée, étant mobilisé dans le service civil pour lutter contre le virus. Nous tenons à remercier l'ensemble de nos conducteurs pour le travail de qualité effectué durant cette période particulière.

1.17 Collaborations intercommunales

- L'ARGdV regroupe actuellement les 36 Communes du district du Gros-de-Vaud et une centaine de membres privés (entreprises, associations et particuliers). MM. Yvan Stuzmann, Syndic de Lussery-Villars, et Grégory Wyss, Syndic de Mex, sont membres du Comité dont le but est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services. En 2022, l'ARGdV a poursuivi l'étude pour l'établissement d'un Système de Gestion des Zones d'Activités (SGZA) pour notre région. Elle a également achevé une étude sur le report modal et les P+R dont le rapport final a été publié en novembre.
 

- L'Association de Communes Vaudoises (AdCV) dont nous faisons partie regroupe actuellement 69 Communes. Fondée en 2002, elle comptait à l'époque 24 membres. Cette année, elle fête par conséquent ses 20 ans d'existence. Pour cette occasion, une journée commémorative et festive s'est déroulée le 10 septembre. Parmi les dossiers traités par l'AdCV, le plus important reste encore celui de la nouvelle péréquation intercommunale et de la refacturation aux Communes des coûts de la cohésion sociale. Elle participe activement aux négociations avec l'Etat.
 
- Les rencontres PPDLV et Venoge 6 sont l'occasion de partager nos expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certaines thématiques. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs.
- Le projet de construction des nouvelles infrastructures scolaires à Penthalaz, piloté par le Comité directeur de l'ASIVenoge, s'est poursuivi tout au long de l'année. La procédure de la mise à l'enquête est maintenant terminée et les dernières difficultés ont été résolues. Les demandes de crédit de construction auprès du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge d'une part et du Conseil communal de Penthalaz d'autre part sont prévues début 2023.

1.18 Piscine intercommunale (ASPIC)

- La piscine intercommunale offre un intéressant panel d'activités liées au sport nautique.
- Des compétitions de water-polo ont lieu et attirent un public de connaisseurs.
- L'engouement du public ainsi que celui de nombreuses associations sportives ont dépassé les espérances de l'association de la piscine (ASPIC) et ceci malgré la crise covid.

1.19 Archivage

- Pour rappel, en 2021, le tri et le reconditionnement des archives n'avaient pas pu être effectués complètement. N'ayant pas été mis au budget 2022, le mandat complémentaire sera réalisé en 2023.
- Après l'intervention de la société d'archivistes et pour suivre les recommandations effectuées par cette dernière, quelques travaux ont été exécutés dans le local des archives afin d'optimiser les conditions de stockage des documents.

1.20 Pénurie d'électricité

- Comme chacun le sait, le conflit survenu en Ukraine en mars 2022 a engendré de multiples crises au niveau mondial. Parmi celles-ci, une pénurie d'électricité dans notre pays était à craindre pour l'hiver 2022-2023. La Confédération et les Cantons ont mis en place diverses stratégies.
En ce qui concerne le canton de Vaud, l'État-Major Cantonal de Conduite (EMCC), mis en place lors de la crise de la COVID-19, a été réactivé pour gérer cette problématique. Dans le cadre des mesures prises, certaines missions relèvent de la responsabilité des Communes. Il s'est agi principalement de la mise en place de Points de Rassemblement d'Urgence (PRU) où la population pourra trouver des prestations essentielles en cas de rupture de l'approvisionnement électrique ou de défaillance des systèmes de télécommunication. Il s'agit également de maintenir l'approvisionnement en eau potable et de l'évacuation des eaux usées.
- Dans ce contexte, la Municipalité a pris des mesures afin de réaliser des économies d'électricité. Les principales et les plus rapides à mettre en place ont été les suivantes :
 - L'extinction des panneaux d'affichage officiels et de l'éclairage de l'église ;
 - Le chauffage de l'église est maintenu uniquement pour les cultes et les cérémonies ;
 - La limitation du chauffage et de l'eau chaude dans les bâtiments publics.D'autres pistes sont encore actuellement à l'étude.

1.21 Service de la Poste

- Depuis 2021, la Poste a mis en place son modèle de service à domicile pour notre Commune. Il comprend les prestations d'expédition de lettres et de colis, la commande de timbres-poste, le retrait d'espèces ou encore le paiement de factures.
- Les nombreux services en ligne que la Poste propose sur son site internet et au moyen de l'application pour smartphone rendent de moins en moins nécessaire un déplacement au guichet. La Municipalité reste toutefois sensible au sentiment d'abandon que pourrait ressentir les citoyens moins à l'aise avec les outils digitaux.

2. FINANCES

2.1 Impôts

Le résultat des impôts pour l'année 2022 est légèrement inférieur au budget d'environ CHF 10'000.-.

Les impôts des personnes physiques sont inférieurs aux prévisions de CHF 109'328.35 et en reculent par rapport à 2021 de CHF 4'341.39 malgré la hausse de la population. Les impôts des personnes morales sont meilleurs que prévu de CHF 105'201.-, ainsi que meilleurs que 2021 de CHF 52'361.30. Ils compensent donc le résultat mitigé de l'impôt des personnes physiques.

Les impôts conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations et impôt sur les gains immobiliers) marquent le pas cette année. Ils sont inférieurs aux prévisions de CHF 64'630.75. Ils diminuent de CHF 162'898.80 par rapport à l'année 2021. La prudence sera donc de mise lors des prévisions futures.

Les impôts fonciers ont progressé de CHF 19'332.60 par rapport à l'année 2021 et dépassent le budget de CHF 18'757.30.

Les défalcons et impôts récupérés après défalcons sont revenus à leur niveau ordinaire, comparable à 2020. La Commune sous-traite depuis des années la facturation et le suivi de l'encaissement des impôts à l'Administration Cantonale des Impôts. Ce travail nous est facturé CHF 30'482.55 pour l'année en cours. Il se calcule sur la base d'un coût unitaire pour chaque contribuable et un taux (pour mille) appliqué sur les montants facturés pour les tâches de recouvrement. A cela s'ajoutent les frais de perception de l'impôt à la source et les frais effectifs des actes de poursuites pour atteindre le montant du compte « Frais de perception » (210.3187).

2.2 Service financier et péréquation intercommunale

Dettes et service de la dette

La dette à long terme au 31 décembre 2022 se monte à CHF 3'428'000.- auxquels s'ajoute un emprunt renouvelable à court terme de CHF 1'500'000.-, soit un total d'endettement de CHF 4'928'000.-. Cela représente une diminution de CHF 1'114'000.- par rapport à l'année précédente. Cet amortissement est constitué de CHF 114'000.- en lien avec les emprunts à long terme (amortissements contractuels) et CHF 1'000'000.- de réduction de l'engagement à court terme qui nous a permis de réduire l'impact sur nos comptes de la hausse soudaine des taux d'intérêt en 2022. Cet endettement représente un montant de CHF 2'562.65 par habitant contre CHF 3'196.85 en 2021.

La Municipalité a opté pour une stratégie mixte pour la durée de ses emprunts, afin de profiter des taux très attractifs à court terme tout en sécurisant une partie de sa dette contre une remontée des taux. Cela se traduit à fin 2022 par une dette à long terme de CHF 3'428'000.- avec une échéance moyenne à environ 5 ans et une dette à court terme (6 mois) de CHF 1'500'000.-. La Municipalité continuera à l'avenir à appliquer cette stratégie lors de nouveaux emprunts ou renouvellement d'emprunt existants.

Les événements qui secouent l'Europe actuellement ont engendré une rapide hausse des taux à partir de fin mars 2022. Nous sommes passés de taux négatifs pour les emprunts à court terme à un taux de 1.2 % au mois de septembre 2022 pour le même type d'emprunt. Toutefois, le processus de renouvellement de nos anciens emprunts à taux fixe relativement chers et une gestion de la trésorerie plus dynamique (voir paragraphe ci-dessus) a permis de limiter l'effet sur nos comptes. En effet, les charges d'intérêts en encore baissé en 2022 par rapport à l'année précédente (2022 : CHF 32'497.30 ; 2021 : CHF 42'822.84) Le coût de la dette par habitant se monte ainsi à CHF 16.90 pour l'année 2022 contre CHF 22.65 pour l'année 2021 et même 40.30 en 2020.

Le détail de nos emprunts actifs durant l'exercice sous revue vous est présenté dans le tableau ci-après :

Emprunts à court terme

Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2022	Emprunt	Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2022
921.01	Swissquote	16.08.2021 / 28.02.2022	-0.37%	2'500'000.00		2'500'000.00	-	-2'500'000.00	-
921.01	Swissquote	30.09.2022 / 31.03.2023	1.20%	1'500'000.00		-	1'500'000.00	-	1'500'000.00
921.05	CIP	28.02.2022 / 30.09.2022	-0.35%	2'300'000.00		-	2'300'000.00	-2'300'000.00	-
Total des emprunts court terme						2'500'000.00	3'800'000.00	-4'800'000.00	1'500'000.00

Emprunts à moyen et long terme

Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2022	Emprunt	Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2022
922.07	Postfinance	27.08.2013 / 28.08.2023	1.56%	400'000.00	-320'000.00	80'000.00	-	-40'000.00	40'000.00
922.08	SUVA	16.10.2017 / 16.10.2027	0.63%	800'000.00	-64'000.00	736'000.00	-	-16'000.00	720'000.00
922.09	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	900'000.00	-54'000.00	846'000.00	-	-18'000.00	828'000.00
922.10	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	2'000'000.00	-120'000.00	1'880'000.00	-	-40'000.00	1'840'000.00
Total des emprunt moyen et long terme					-558'000.00	3'542'000.00	-	-114'000.00	3'428'000.00
Total des emprunt					-558'000.00	6'042'000.00	3'800'000.00	-4'914'000.00	4'928'000.00

Péréquation intercommunale

La péréquation directe intercommunale se répartit sur trois comptes distincts.

Le premier (220.4520) concerne le retour bénéficiant aux Communes qui lui-même se subdivise en deux couches :

- la couche « population » qui rétribue les Communes sur la base de leur population,
- la couche « solidarité » qui rétribue les Communes dont le niveau de financement est inférieur à la moyenne cantonale.

Le deuxième (220.4520.2) concerne les dépenses thématiques. Il s'agit de soutenir les Communes qui subissent des charges importantes au regard de leur capacité financière en relation avec les routes et les transports d'une part et les forêts d'autre part.

Pour terminer, le troisième (220.3520) représente la contribution des Communes à la péréquation. Elle correspond à la couverture des deux premiers éléments de la péréquation. Le montant total est réparti entre les Communes en fonction de leur capacité financière respective.

Comme l'année passée, nous avons reçu les décomptes provisoires à fin mars et avons donc pu les intégrer dans les comptes ; cette manière de procéder permet d'intégrer dans les comptes des chiffres très proche de la réalité qui ne peut être connue qu'au mois de juin et donc d'éviter les décalages d'une année à l'autre.

2.3 Investissements soumis à préavis

L'analyse du remplacement du pont sur la Venoge s'est poursuivie. A ce jour, CHF 144'393.60 ont été investis sur l'enveloppe de CHF 70'000.- accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 02-2018. Le dépassement est dû à des analyses supplémentaires nécessaires à l'évaluation de la situation et une partie de cette somme devrait être prise en charge par les acteurs du projet, notamment l'AIEE.

La reconstruction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que la pose d'une conduite d'eau potable entre la route de Sullens et la route de Lausanne a débuté en 2020. L'investissement final se monte à CHF 319'816.00 sur l'enveloppe de CHF 280'000.- accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 01-2020, soit un dépassement de CHF 39'816.-, en raison notamment de la rupture de la conduite d'eau de la route de Lausanne lors des travaux. Les amortissements ont débuté en 2022, soit CHF 8368.50 pour la partie relative aux EC/EU et CHF 2'294.90 pour la partie relative aux eaux potable. Pour cette deuxième partie, conformément au préavis, le solde de l'investissement a été amorti par la réserve.

Le changement de la conduite d'eau potable à la route de la Veivy a été effectué sur la base de deux préavis, à savoir les 06-2021 et 01-2022. Le total de ces deux préavis se monte à CHF 311'000.-. Les travaux ont été terminés, hormis le marquage, en août 2022 pour un coût total de CHF 286'835.56, soit un coût inférieur de CHF 24'164.44 aux prévisions.

L'étude relative à la réfection du trottoir de la route de Cossonay a débuté en 2021. L'investissement consenti à ce jour se monte à CHF 21'516.40. L'étude se poursuivra en 2023. Pour mémoire, le crédit d'étude accordé par le Conseil communal dans le cadre du préavis 07-2021 se monte à CHF 60'000.-.

2.4 Utilisation des compétences municipales

En 2022, la Municipalité n'a pas eu recours à la compétence que le Conseil communal lui a accordée et qui a été renouvelée pour la législature 2021-2026.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Décharges

- 2022 marque le début de l'exploitation de la décharge de Colliare. Il est prévu que ces travaux, visant au comblement du site et à sa réhabilitation, dureront au maximum 15 ans. Malgré les précautions prises, force est de constater que cette année, très peu de couples de guêpiers d'Europe se sont installés sur le site. Renseignements pris auprès des services de l'Etat, il semblerait que la sécheresse et le manque d'entretien de la falaise où niche les oiseaux en soient les causes principales. Au début de l'automne, une visite du site a été organisée par le Comité culturel du Bornalet.



3.2 Jardins familiaux

- Aucun changement particulier n'est intervenu en 2022. Ces lieux sont toujours très prisés et la liste d'attente est bien étoffée.

3.3 Forêts, arbres et haies

- L'année 2022 a vu peu de cas de nids de chenilles processionnaires. La Municipalité suit toujours très attentivement cette évolution et avertit les propriétaires touchés par ce phénomène en leur rappelant que c'est à eux de prendre les mesures nécessaires quant à leur destruction.

3.4 Bois de feu

- Le martelage a eu lieu le 27 octobre. Des coupes auront lieu à la Rippe et dans la forêt en dessous de Colliare coté plaine.

3.5 Maison de Commune

- Les conditions d'utilisation normales du bâtiment ont été rétablies. Seuls les écrans en plexiglas du guichet et du contrôle des habitants ont été maintenus.
- La timbreuse destinée au personnel de l'administration a dû être remplacée.
- Le déshumidificateur du local des archives ne répondait plus aux conditions requises pour ce type d'entreposage. Il a par conséquent été changé. Une grille a été également installée sur le conduit d'aération du local.

3.6 Salle polyvalente

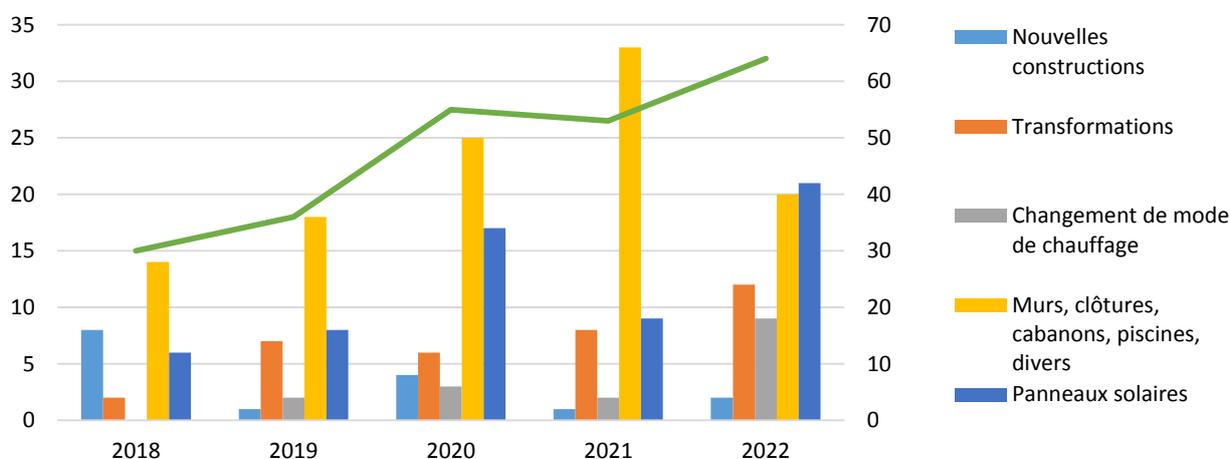
- Suite à la levée des restrictions sanitaires, les activités habituelles ont pu reprendre leur cours.
- L'entretien courant a suivi son cours.
- La cuisine a été mise en location à la demande de deux traiteurs.
- Le chauffage donne des signes de faiblesse. Un problème a été identifié : le chauffe-eau n'atteint plus la température optimum.
- Les stores sont défectueux et un devis a été demandé pour une révision complète du système.
- Le beamer donne des signes de faiblesse et le système sonorisation éclairage a été revu.
- En ce qui concerne les répondants communaux en matière de son et lumière, M. Evan Bommottet est désormais assisté par M. Luca Turin pour assurer la technique durant les soirées.

- La Municipalité est attentive à maintenir ce haut-lieu de la vie villageoise dans les meilleures conditions.

3.7 Police des constructions

Permis de construire :

Type/Année de construction	2018	2019	2020	2021	2022
Nouvelles constructions	8	1	4	1	2
Transformations	2	7	6	8	12
Changement de mode de chauffage	--	2	3	2	9
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	14	18	25	33	20
Panneaux solaires	6	8	17	9	21
Totaux	30	36	55	53	64



3.8 Aménagement du territoire

- Après 9 mois de consultation auprès de la Direction Générale du Territoire et du Logement pour examen préalable, nous avons enfin reçu, courant mai, le rapport relatif à la révision de notre Plan d'Affectation Communal (PACom) et de son Règlement (RPACom). Ce document de 44 pages rédigé par 14 services cantonaux prévoit sur pas moins de 32 thématiques. Malgré les échanges réguliers que nous avons eus avec le Canton lors du processus, il est apparu à notre grande surprise que 2/3 de ces thématiques sont jugées non conformes. Après analyses, le projet a été adapté, mais quelques points sont encore à régler. Si tout se passe comme prévu, la mise à l'enquête devrait se faire en 2023.
- A la suite de la découverte d'une pollution par de la dioxine aux abords de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagère (UIOM) du Vallon à Lausanne, le Canton a décidé à titre préventif de faire procéder à des analyses des sols autour des UIOM exploitées sur le territoire cantonal. En ce qui nous concerne, ces analyses ont été effectuées aux alentours du site de Valorsa, ancien emplacement de l'UIOM de Penthaz.

Au total, quatre échantillons de sols ont été prélevés à des endroits où les sols sont potentiellement les plus impactés par les émissions de l'ancienne usine c'est-à-dire aux endroits où les sols n'ont pas été remaniés, dans des secteurs localisés en direction des vents dominants et dans les zones des retombées de fumées. Des traces de dioxines et furanes, de métaux lourds et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ont été mesurées. Les valeurs obtenues se veulent cependant rassurantes, car aucune de celles-ci n'excède les seuils définis par la Confédération et au-delà desquels des recherches complémentaires doivent être entreprises.

En résumé, la DGE nous a informés que les résultats démontrent que l'exploitation de l'ancienne usine d'incinération de Penthaz n'a pas entraîné de pollution significative des sols. Les atteintes portées aux sols près de l'ancienne usine sont faibles et ne nécessitent pas de mesures particulières.

3.9 Terrains de sport

- Le terrain a eu droit à un bon lifting suite au passage du Festival Venoge.
- Une réflexion est en cours pour remplacer l'éclairage et installer un système d'arrosage automatique.

3.10 Place de jeux et installations sportives

- La place de jeux a été sécurisée et équipée de nouveau matériel afin de répondre à l'affluence d'enfants sur cette place. La Municipalité réfléchit à la possibilité de rendre ce lieu encore plus attractif pour les usagers.
- Le skate-park est toujours très prisé par les amateurs de cette activité.

3.11 Porcherie

- Cette salle de réunion n'a pas encore retrouvé sa fonction post-covid.

3.12 Collège de la Léchire

- Les luminaires des corridors ont été remplacés par un éclairage à LED.
- Des fuites ont été décelées dans certains endroits de la toiture et devront faire l'objet d'une intervention.

3.13 Collège du Bornalet

- Une importante inondation au rez-de-chaussée du collège s'est produite au début d'année. Le remplacement de la canalisation des eaux usées du bâtiment a dû être entrepris.
- Les réflexions concernant le projet de transformation du site du Bornalet se sont poursuivies pendant cette année 2022. Des discussions avec d'une part la PPE de la « rue du Four 2 » dans le but de pouvoir accéder au parking souterrain de la nouvelle construction par leur parcelle et avec d'autre part l'AJERCO pour la création d'une structure d'accueil préscolaire à Penthaz ont été menées tout au long de l'année et ont abouti. Une demande de crédit d'étude sera faite début 2023.

3.14 Bâtiment de la Voirie et Battoir

- Pas de travaux particuliers en 2022 hormis l'entretien courant.
- La partie inférieure du battoir a été louée au Venoge Festival pour l'entreposage d'une partie de leur matériel.
- La fresque de la façade nord (entrée du village côté Daillens) a été entièrement rafraîchie par l'entreprise Auratus.



3.15 Eglise

- Des travaux de ferblanterie ont été effectués sur le porche d'entrée.
- L'éclairage de la nef et du chœur a été entièrement remplacé par des luminaires LED.

3.16 UAPE

- Le bâtiment des « P'tits Guêpiers » fonctionne bien, à la complète satisfaction des utilisateurs.
- A la suite d'une évaluation des besoins de places d'accueil pour le parascolaire, l'AJERCO nous a adressé en cours d'année une demande dans le but de créer 24 places supplémentaires sur notre site. Il est prévu d'ajouter un étage supérieur sur le bâtiment actuel. Après analyse de la situation, il s'avère que les travaux pourraient être entrepris en 2024 pour une mise à disposition des locaux pour la rentrée 2024-2025.

3.17 Terrains communaux

- Les terrains communaux sont principalement utilisés pour l'agriculture.

4. TRAVAUX

4.1 Stationnement et signalisation

- Pour des raisons de visibilité, une place située dans la zone de stationnement de la route de Cossonay a été condamnée.

4.2 Routes

- Le dossier de l'avant-projet concernant la réfection de la route de Cossonay a été envoyé à la DGMR pour examen préalable. Le Canton a un délai de trois mois pour rendre son préavis. La problématique des collecteurs des eaux claires et des eaux usées ainsi que la distribution de l'eau potable dans ce secteur est encore à traiter.
- Le dossier concernant le remplacement du pont de la Venoge à très peu évolué durant cette année 2022. Tous les aspects du financement du projet ne sont pas encore résolus. Les discussions à propos de la répartition des coûts par les acteurs du projet ne sont pas encore abouties.
- Après le changement de la conduite d'eau potable située sous le chemin de la Veivy, le revêtement de la chaussée, endommagé par la fuite d'eau de juillet 2021, a été refait.
- Le dernier rang de pavés situé sur la route de Lausanne a été enlevé.
- Le bord de chaussée du chemin de la Plaine situé à la hauteur du chemin des Vignettes a été refait.
- Sur la partie supérieure du chemin de la Rippe, des rochers ont été mis en place sur le bord de chaussée côté champs. Les nombreux stationnements sauvages générant des dégâts et des dépôts de déchets divers et variés sont la cause de ces aménagements.

4.3 Espaces publics

- Malgré la pose de deux nouvelles poubelles pour crottes de chien, la problématique des déjections canines est toujours préoccupante.

4.4 Cimetière

- Une réflexion est en cours pour modifier l'allée centrale afin de permettre sans autre le passage des véhicules nécessaires et également permettre une marche plus aisée.
- Pour mener à bien cette rénovation, et pour avoir une allée symétrique, ces travaux doivent être entrepris après une désaffectation partielle du cimetière.

4.5 Eclairage public

- A part l'entretien annuel de base, il n'y a rien de particulier à signaler en 2022.
- Notre éclairage public a été éteint pour les Perséides du 12 au 13 août.

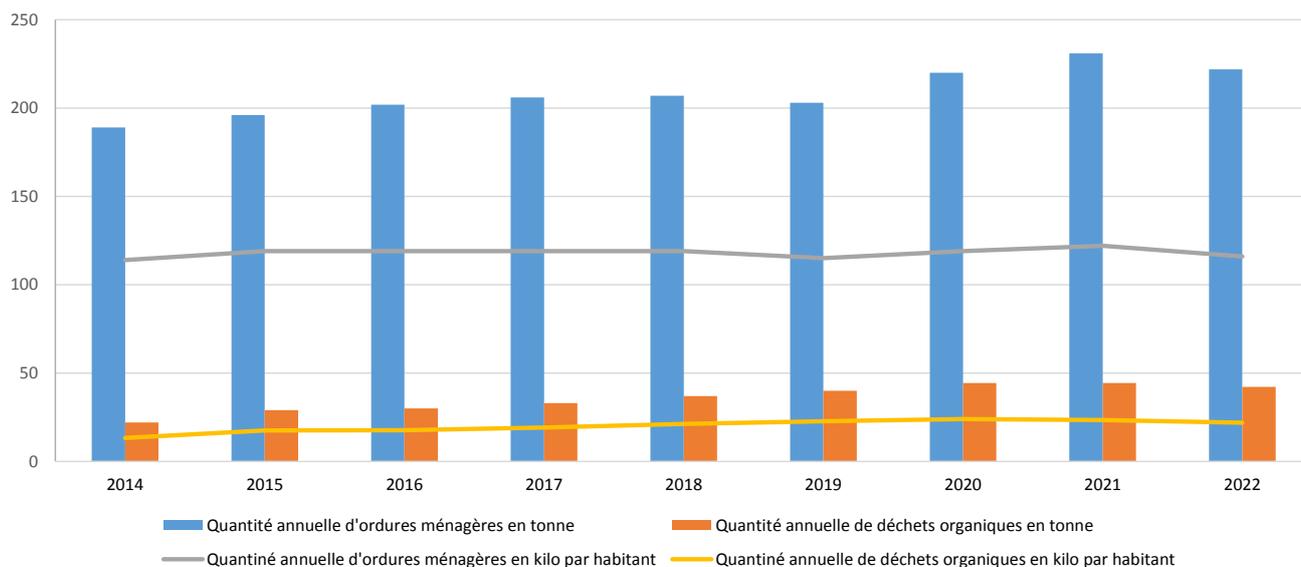
4.6 Véhicules

- Rien de spécial à signaler, excepté l'entretien courant.

4.7 Voirie et déchetterie

- L'action « Coup de balai », démarche cantonale de ramassage des déchets dans les espaces publics, s'est déroulée sous forme d'une collecte individuelle durant la semaine du 21 au 26 mars 2022. Ce sont environ 50 personnes, adultes et enfants, qui ont participé à cette action. Il a été récolté environ 200 kg de déchets divers. Un petit apéritif a été servi devant le bâtiment de la voirie le samedi matin. La Municipalité remercie tous les participants pour leur engagement.

- Les containers et les moloks destinés aux ordures ménagères sont nettoyés deux fois par an. Les containers destinés aux déchets crus et cuits sont quant à eux nettoyés quatre fois par an.
- Durant les 8 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées sont représentées sur le graphique ci-dessous. Nous pouvons constater que depuis la forte chute provoquée par l'introduction de la taxe individuelle et des sacs taxés en 2013, les quantités récoltées restent relativement stables en fonction de la population résidente. A noter toutefois qu'après une légère augmentation de 3.3% du nombre de kilos d'ordures ménagères par habitant en 2021, l'année 2022 semble indiquer un retour aux valeurs de base.
- Durant les 8 dernières années, les quantités de déchets organiques des ménages récoltées dans les containers disposés sur divers sites du village sont représentées sur le graphique ci-dessous. Depuis 2021, nous constatons une absence de progression des quantités récoltées, qui plus est, une diminution du nombre de kilo par habitant de 6.4% par rapport à 2021.



- Ce sont tout de même 42.19 tonnes de déchets organiques ont été récoltées en 2022 auprès des citoyens de la Commune de Penthaz. Cette matière organique livrée sur le site d'Ecorecyclage à Lavigny permet la production de biogaz et d'engrais organique nécessaire à l'agriculture.
- Vu les pertes chroniques du groupe de comptes fermé 451, pertes compensées par un prélèvement à la réserve ordure ménagère, la Municipalité a décidé d'augmenter modiquement le prix de la taxe forfaitaire individuelle de CHF 60.- à CHF 65.- par année et ceci pour 2022. Cet ajustement a permis d'équilibrer les comptes.

Taxe au sac – 10 ans déjà

La taxe au sac a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2013 dans notre Commune, comme dans le reste du canton. Le sac taxé a permis de réduire de 48% la quantité de déchets incinérables par habitant, augmentant parallèlement les recyclables. La fréquentation de la déchetterie s'est renforcée ; plusieurs nouvelles filières de recyclage ont été mises sur pied, notamment la collecte des biodéchets ou les flaconnages.

Après un scepticisme initial, les sacs taxés ont été bien acceptés, parvenant à changer les comportements. Les infractions constatées par le service de voirie et sanctionnées par la Municipalité sont faibles.

Quelques recours, concernant la taxe forfaitaire, notamment la taxe entreprise, ont été traités par la commission de recours en matière fiscale. Une mise à jour de la directive municipale sur la gestion des déchets a permis de réduire drastiquement les recours en précisant le cercle des entreprises assujetties. Enfin une révision du règlement communal sur la gestion des déchets est prévue durant l'année 2023 au profit du nouveau règlement type établi par le Canton.

Valorsa

- Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets ; action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.
- Le capital-actions de Valorsa SA se monte à CHF 6'800'000.- répartis entre 75 Communes représentant plus de 200'000 habitants. Les actions détenues par notre Commune se montent à CHF 57'600.-.
- Notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).
- Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.
- L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.
- Penthaz bénéficie de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).
- Les mauvaises odeurs émanant du site de Valorsa ont à nouveau animé les séances du Conseil communal durant l'année 2022. Une main courante ouverte de juin à août 2022 a permis de recenser plus de 120 annonces, également dans des quartiers dont les habitants ne s'étaient jamais manifestés jusqu'alors. Fort de ce constat, la Municipalité a repris les discussions avec la direction de la société qui s'est engagée à ne plus stocker de balles de déchets sur le site. Le stock de balles de déchets était constitué par TRIDEL, sur le site de Valorsa, durant la phase annuelle de révision des fours de l'usine de valorisation thermique et électrique de déchets. Ce stock de combustible était ensuite réacheminé à Lausanne en fonction de la demande et des besoins de l'usine.

4.8 Fontaines

- Notre groupe voirie a assuré l'entretien courant des fontaines villageoises
- Avec la sécheresse durant l'été, les captages alimentant les fontaines se sont asséchés, ce qui explique le manque d'eau chronique à nos fontaines.

4.9 Cours d'eau

- Rien de particulier à signaler cette année concernant les cours d'eau.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

5.1 ASI^{Co}Pe



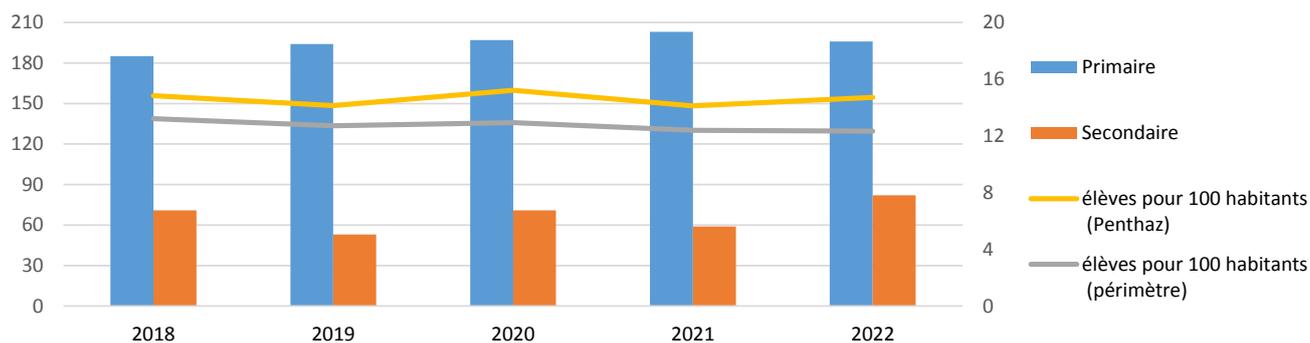
- Les comptes 2022 et le budget 2023 ont été acceptés.
- Les statuts modifiés de l'association ayant été approuvés, celle-ci peut donc travailler en toute sérénité. Par souci de répartition, le Codir est composé de 3 membres des Communes du haut de la Venoge, 3 du bas et un représentant des nouvelles Communes.
- Les séances du Codir ont lieu une fois par mois.
- Peu de problèmes sont à relever, aussi bien à la cantine que dans les transports.
- Un préavis important a été accordé au Codir pour l'équipement de toutes les classes du Pré-aux-Moines en tableaux interactifs. Les travaux d'installation sont prévus pour juillet 2023.
- La crise concernant l'approvisionnement des énergies fossiles fait craindre une sérieuse augmentation des coûts des transports.
- Un petit bémol est à relever : compte tenu de l'augmentation des lieux d'accueil nécessaires pour occuper les élèves, le Codir craint qu'un impact financier puisse avoir lieu dans le futur.
- Les liaisons bus scolaires sont assurées par CarPostal et MBC pour le haut du bassin.
- La gestion informatique de la cantine scolaire fait toujours des émules.
- Mmes Fanny Harnisch et Jacinta Caetano sont déléguées au Conseil intercommunal de l'association pour le Conseil communal.

5.2 ASI^{Venoge}



- Les comptes 2022 et le budget 2023 ont été approuvés.
- La Maison de Ville met toujours à disposition sa salle pour le service de midi. Après le repas les jeunes peuvent se rendre dans les lieux d'accueil situés au collège du Cheminet, soit la salle de gym VD1, la bibliothèque, la salle de dessin et le Local qui a ouvert ses portes à nos élèves. La cohabitation avec les résidents est parfois compliquée.
Pour faciliter la gestion du flux d'enfants et l'organisation des lieux d'accueil, Mme Patrizia Di Lorenzo assume, avec beaucoup de diligence, le rôle de courroie de transmission entre tous les organes nécessaires pour assurer au mieux la sécurité et le bien-être de nos jeunes.
Sans vouloir revenir sur l'urgence d'aménager des lieux sécurisés et plus adaptés aux besoins des usagers et des professionnels de l'éducation, il est important de souligner la nécessité de mettre au plus vite un outil de travail efficace qui permettra de supprimer toutes les zones grises liées à la surveillance.
- Le nouveau pavillon, situé en face de la Place Centrale à Penthelaz, est en fonction et donne pleine satisfaction à l'ASIVenoge.
- A ce jour, les transports ne posent pas de problèmes particuliers.
- Le projet pour la construction du collège primaire au Cheminet suit son cours. Les taux de calcul des loyers seront similaires à ceux calculés pour l'ASI^{Co}Pe.
- Les délégués désignés par le Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association sont Mmes Natacha Baudet et Natacha Bogorad Quiroga.

5.3 Ecoliers de Penthaz



- On constate que notre Commune a plus d'élèves par habitant (+15 %) que la moyenne des autres communes des périmètres scolaires (ASIVenoge et ASICoPe).
- Pour rappel, les frais scolaires sont répartis pour 50 % sur la base de la population et pour 50 % sur la base du nombre d'élèves.

5.4 Etudes surveillées

- Le principe est toujours largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASIVenoge que par le corps enseignant. Les structures de Penthaz accueillent les élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.

5.5 Conseil d'Etablissement (CET)

- Une seule séance du CET de l'ASICoPE a eu lieu cette année.
- En ce qui concerne le CET de l'ASIVenoge, il n'y a pas eu de séance cette année, étant toujours dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement.

5.6 LAJE – Réseau AJERCO

- Suite à la modification des statuts de l'association, des délégués des Conseils communaux font désormais partie du Conseil intercommunal.
- En 14 ans d'existence, le réseau AJERCO (27 Communes) compte au 30.12.2022 :
 - en accueil collectif : 230 places en préscolaire et 207 places en parascolaire,
 - en accueil familial : 149 places en préscolaire et 139 places en parascolaire.
- Le bilan pour 2022 est le suivant :
 - Dans l'ensemble du réseau, 43 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 5 à Penthaz) ont assuré la prise en charge de 487 enfants (contre 500 en 2021). Au total, 1'548 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2022 (contre 1'449 en 2021) ; de plus, 32 enfants ont été accueillis dans des garderies et UAPE hors réseau AJERCO.
 - Pour Penthaz, 96 enfants fréquentent une structure d'accueil collectif et 34 enfants sont placés en accueil familial. Au 10 février 2023, 18 enfants sont en liste d'attente pour le préscolaire et 30 pour le parascolaire.
- Les collaborateurs et collaboratrices de l'AJERCO au 31.12.2022 représentent 85.04 ETP pour 120 personnes, ainsi que 41 apprenti.e.s et stagiaires.
- Le montant à la charge de notre Commune s'élève à CHF 153.20 par habitant contre CHF 132.60 en 2022.

5.7 Ecoles de musique

- Conformément la loi sur les Ecoles de musique, l'Etat reverse la subvention versée par les Communes (CHF 9.50 par habitant en 2022, sans changement par rapport à 2021) directement aux Ecoles de musique qui répondent aux critères de la loi.

- En 2022 aucune demande de subvention n'a été déposée.

5.8 Patrouilleurs

- L'effectif est bien étoffé et fonctionne bien sous la houlette de sa coordinatrice, Mme Line Corbel, que nous remercions pour son travail. Celle-ci continue de s'occuper du planning, malgré un emploi plus contraignant. Nous sommes toutefois toujours à la recherche de nouvelles recrues.
- Notre service a dû continuer à s'adapter aux changements d'horaires et aux nombreuses perturbations créées par la pandémie. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur flexibilité durant cette période.

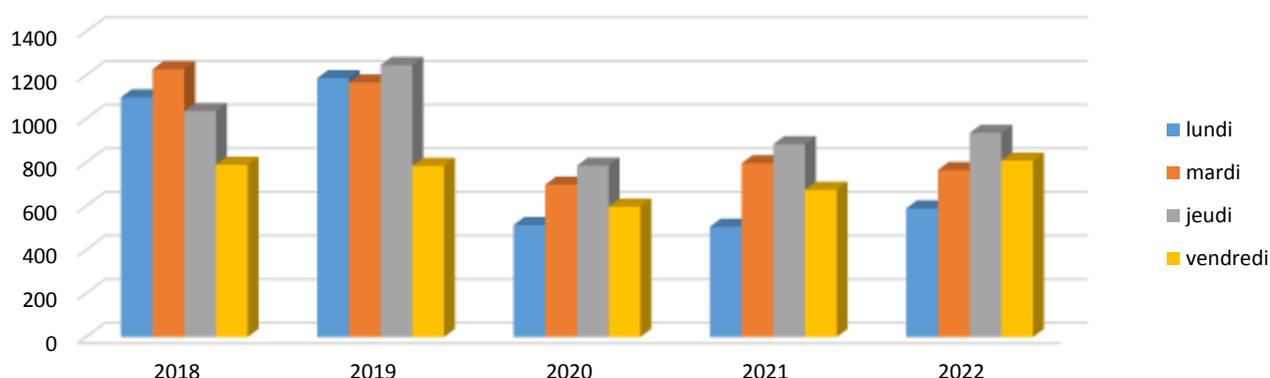
5.9 Cantine scolaire « La PentaDîne »



Cantine scolaire de Penthaz

- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne, efficacement dirigée par Mme Irène Besson, continue à connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent.
- Après avoir baissé depuis l'ouverture de l'UAPE, la fréquentation s'est stabilisée, ce qui permet une utilisation optimale des places disponibles.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que la mise à disposition de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment durant la pause de midi.
- Cette structure fonctionne très bien et permet aux élèves de passer un excellent moment autour d'un repas. Cet instant convivial est très apprécié par les enfants.
- La société Happy Green Food Sàrl assure toujours les repas.

Fréquentation de la PentaDîne



5.10 Paroisses

Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée. Les comptes 2022 sont moins alarmants. Une solution intercommunale pour pallier au problème financier a été pérennisée, ce qui devrait rassurer le Conseil de paroisse, que la Municipalité remercie pour son engagement.
- Le partenariat entre la paroisse et les exécutifs des Communes membres a été intensifié.

Eglise catholique

- Les discussions pour les travaux de rénovation des églises de la Sarraz et de Cossonay sont toujours au point mort.

6. SECURITE PUBLIQUE

6.1 Police – Sécurité publique

- Notre système de vidéosurveillance nous apporte toujours entière satisfaction. Le rôle dissuasif de ces installations continue de porter ses fruits puisqu'aucun événement de déprédation n'a été constaté cette année.
- Les prestations fournies par la société de surveillance EKML nous donnent entière satisfaction.
- La Municipalité a eu des contacts réguliers, ainsi qu'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens. Comme chaque année, cette dernière effectue régulièrement des patrouilles sur notre territoire communal.
- Le CRPS (Conseil Régional Prévention Sécurité) n'a pas repris ses activités. Ces séances sont mises sur pied à l'initiative du Préfet.
- Le poste mobile de la Gendarmerie a à nouveau fait plusieurs haltes sur notre Commune en 2022. Le poste est généralement stationné à la route de Cossonay et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. L'agenda des passages du poste mobile peut être trouvé sur notre site internet, sous l'onglet « Pratique », au sous-chapitre « Police cantonale ».
- En 2022, 143 événements, répertoriés par la Gendarmerie, ont eu lieu sur notre Commune (154 en 2021). Avec cette baisse de 7% et vu les types d'événement constatés, Pent haz demeure, aux yeux de la Gendarmerie, un village paisible en regard de sa situation proche de l'agglomération lausannoise.
- Pour information, nous vous fournissons, ci-après, les 10 types d'événements les plus importants :

Nombre	Type d'événement
13	CIRC-INFRACTION LCR
13	ANIMAUX
13	FUITE D'UN LIEU DE PLACEMENT
7	LITIGE
7	CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. AVEC ANIMAL
6	CIRCULATION ROUTIERE
6	INDIVIDU PERTURBE
5	INDIVIDU SUSPECT
5	CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. DEGATS MATERIELS
4	CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. / CONSTAT A L'AMIABLE

6.2 Vitesse

- En 2022, la Gendarmerie a procédé à trois contrôles de vitesse dans notre localité. Deux ont été effectués à la route de Daillens. Dans les deux cas, sur 549 véhicules contrôlés au total, aucun conducteur n'a été dénoncé. Ce constat très satisfaisant nous démontre que l'aménagement réalisé à cette entrée du village est efficace. Le troisième contrôle a été effectué à la route de Lausanne. Ici, sur 304 véhicules contrôlés, 12 conducteurs soit 3.95% ont été dénoncés. Ce résultat est équivalent à celui obtenu au niveau cantonal à la même période.

6.3 Service du feu

- En 2022, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 207 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA 118), ce qui représente une diminution de 33 alarmes par rapport à 2021.
- En quelques chiffres, le SDIS Région Venoge a fait 37'000 heures de permanence, 9'546 heures d'exercices, environ 4'000 heures de travail pour les sapeurs-pompiers permanents, 910 heures de travaux administratifs (personnel volontaire), des heures de cours ECA, des services préventifs et bien sûr, des interventions pour un total de près de 56'000 heures. L'effectif sur notre région est d'environ 350 sapeurs-pompiers volontaires. Les interventions majeures ont été pour la part feux : 23,2%, les pollutions : 21,3%, les inondations : 12,1% et les cas techniques : 27.5%.
- Concernant Penthaz, parmi ces interventions, on compte 1 cas majeur d'écoulement d'eau provenant du ruissellement des champs au Chemin de La Vaux où une grande accumulation de boue a dû être évacuée. Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant (www.sdis-venoge.com).
- A Penthaz, le SDIS est intervenu à 17 reprises (-5 par rapport à 2021).

6.4 Protection civile

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique ; elles sont également utilisées à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire). La partie poste sanitaire est utilisée par l'ECA et la police de sûreté pour des travaux inter-division. Elle reste toutefois apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- M. Philippe Tesse, Municipal, a été réélu comme président de l'assemblée intercommunale.
- Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est composé d'un Etat-major de bataillon (EM) et de deux compagnies. Ces compagnies sont chacune composées de 4 sections. Ce sont 371 astreints qui composent ces formations, dont 16 volontaires. Ils sont épaulés par 3 professionnels à 100%, une secrétaire à 70% et une collaboratrice administrative à 50%.
- Les services (logistique, formation d'intervention régionale, contrôle périodique des abris), qui permettent de garantir un état opérationnel convenable pour notre région, ont été effectués. Les cours de répétition des deux compagnies se sont, cette année, passés dans de bonnes conditions. On peut également relever quelques travaux au profit de Communes faisant partie de notre ORPC comme la rénovation de sentiers ou construction de passerelle, de l'assistance à certains EMS, du recensement des archives communales afin d'être en mesure d'annoncer à la CTA ces emplacements en cas de sinistre.
- Cette année fut également celle de la « petite reine » avec, le 28 avril, le Tour de Romandie et en appui au Tour de France pour de la logistique qui a quand même nécessité 711 jours de service pour 100 personnes mobilisées durant le week-end.
- Notre ORPC est également engagée pendant le plan canicule et en nouveauté, l'opération INOPIA (pénurie et panne d'électricité) qui, fort heureusement, n'a pas connu d'engagement réel mais a principalement soutenu les Communes, dont Penthaz, dans l'élaboration de leurs PRU respectifs. Certains membres du personnel communal et un municipal ont participé à des formations en rapport à notre PRU.
- La Protection Civile est en cours de réforme par le projet TETRIS et... rien n'est simple. Ce qu'il y a déjà d'établi, c'est la baisse des effectifs. La Protection Civile gardera-t-elle son efficacité et sa disponibilité ? A suivre !

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 ARASPE

- Il ressort du rapport de gestion du Codir qu'en 2022, le Codir de l'ARASPE s'est réuni 6 fois ; cette baisse du nombre de séances est liée au fait que l'équipe complétée du collège de direction de l'ARASPE (Mme J. Stano, directrice, Mmes D. Baeuchle et M. Di Federico, directrices adjointes, MM. V. Sugnaux et A. Vaucher, directeurs adjoints) et son niveau de compétences élevé, permettent au Codir de ne plus s'occuper que des tâches qui lui incombent strictement. En dehors des activités de routine, le Codir a choisi, en se basant sur une argumentation présentée par la Direction, de fermer à terme les deux agences d'assurances sociales (AAS) de Romanel-sur-Lausanne et du Mont-sur-Lausanne. En effet ces deux toutes petites agences peu dotées en personnel, rencontrent des difficultés à offrir à la population le service fourni par les grandes agences de Prilly et Echallens. De plus, le personnel arrivant à l'âge de la retraite, il y avait urgence à décider du maintien ou non de ces deux AAS. Cette proposition de fermeture a été présentée par le préavis 02-2022 lors du conseil intercommunal du 8 juin 2022, et acceptée. L'agence de Romanel a été fermée fin juillet 2022, celle du Mont le sera fin 2024 ; des rendez-vous sur place pourront être organisés selon les besoins exprimés par la population.
- Le Codir a également pu enfin prendre en main la révision complète des statuts de l'association. Cette tâche qui sera achevée en 2023, et présentée sous forme de préavis au conseil intercommunal de l'ARASPE puis aux Communes, est menée fort efficacement, par une petite délégation du Codir composée de Mesdames les Municipales Sauty, Codina Cervellin et Di Lallo. En cohérence avec la démarche précédente, la révision des statuts du personnel a démarré en 2022.
- Une délégation du Codir a participé à l'assemblée du personnel d'avril 2022 et les membres du Codir ont pu effectuer deux demi-journées d'immersion dans les CSR et les AAS. Cette découverte du travail concret du personnel de la Région d'action sociale et une présence accrue du Codir avait été demandée par le personnel dans le cadre de l'audit mené en 2020. Le Codir par sa présence a souhaité répondre à ce besoin sans pour autant sortir du cadre de son mandat. Ces actions n'avaient pas pu être menées antérieurement pour cause de Covid et d'élections communales. Tant les anciens que les nouveaux membres du Codir ont beaucoup apprécié ces opportunités et remercient vivement toutes les collaboratrices et collaborateurs qui ont permis que ces visites-découverte aient lieu. Il serait souhaitable de renouveler cet exercice lors de chaque nouvelle législature ou lors d'arrivée de nouveaux membres.
- A relever encore deux démarches destinées aux Communes et à leurs citoyens, d'une part, l'établissement d'un inventaire des aides communales aux bénéficiaires des PC et d'autre part, en fin d'année, l'organisation de 4 soirées d'information sur 4 lieux sur le thème des assurances maladie. La fréquentation a été faible mais les personnes qui ont assisté à ces soirées ont été très satisfaites. A l'avenir la communication devra être plus percutante en exploitant plus de canaux de communication.

7.2 Revenu d'insertion RI

- Le Revenu d'Insertion (RI) s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.
- 11 habitants de notre Commune (14 en 2021) étaient inscrits à fin 2022. Ces bénéficiaires sont répartis de manière égale dans les classes d'âge situées entre 20 et 60 ans.
- Ce nombre d'allocataires restera toujours trop important à nos yeux si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à quelques années de leur retraite.

7.3 Prestations complémentaires (PC)

- Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas la couverture des besoins vitaux. Avec l'AVS et l'AI, les PC constituent un fondement majeur de notre Etat social.
- Les prestations complémentaires sont versées par les cantons. Elles relèvent de deux catégories, à savoir :
 - la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement ;
 - le remboursement des frais de maladie et d'invalidité.
- 25 habitants de notre Commune bénéficient de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, ce qui représente 1.3%, contre 2.32% pour le district.

7.4 Subside à l'assurance-maladie (OVAM)

- Le Canton de Vaud peut financer une partie ou la totalité des primes d'assurance-maladie obligatoire selon le revenu et la fortune. Ce soutien financier est appelé subside. Il ne concerne pas les assurances complémentaires. L'objectif du subside est de limiter la charge relative aux primes d'assurance-maladie à 10% du revenu.
- Pour la Commune de Penthaz, 443 subsides ont été versés en 2022 et concernent 23% de la population contre 30% pour le reste du district.

7.5 Croix-Rouge

- La Croix-Rouge a pris ses marques en 2022 pour le service des transports bénévoles qui est subventionné par un certain nombre de Communes de la région, dont la nôtre, à hauteur de CHF 1.525 par habitant.

7.6 AVASAD (ASPMAD)

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales.
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les Communes. Cette association accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- Les coûts de cet organisme sont intégralement financés par le Canton de Vaud.

7.7 Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre Commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des Communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

7.8 Cohésion sociale

- Nous vous présentons ci-dessous la part à la cohésion sociale qui concerne l'ensemble des Communes vaudoises, soit environ la moitié des coûts totaux (Canton et Communes) :

Année	Budget	réel	augmentation annuelle		augmentation cumulée sur 5 ans	
			en CHF	en %	en CHF	en %
2022	810'939'700.00					
2021	815'872'100.00 ¹	795'342'044.00 ²	-48'931'202.00	-5.80%	54'740'501.00	7.39%
2020	824'863'600.00	844'273'246.00	18'617'290.00	2.25%	133'983'512.00	18.86%
2019	817'485'000.00 ³	825'655'956.00 ³	35'645'042.00	4.51%	160'952'954.00	24.21%
2018	770'526'000.00 ³	790'010'914.00 ³	17'379'958.00	2.25%	151'772'411.00	23.78%
2017	735'071'800.00 ³	772'630'956.00 ³	32'029'413.00	4.32%	192'775'756.00	33.25%

1) y compris protocole d'accord Canton-Communes de 25 millions à charge du Canton

2) y compris montant supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat en août 2021 de 25 millions

3) y compris part du Canton selon convention DRPTC :

2019 : 5 millions; 2018 : 10 millions; 2017 : 0.9 million

2016 : 5.9 millions; 2015, 2014 et 2013 : 10.9 millions

Le décompte définitif de l'année sous revue nous parviendra qu'à fin juin. Par conséquent, nous ne pouvons que présenter ici les chiffres du budget 2022.

- Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « cohésion sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la cohésion sociale.
- Les régimes sociaux qui la composent sont au nombre de six :
 - o prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
 - o assurance-maladie ;
 - o revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage ;
 - o subventions et aides aux personnes handicapées ;
 - o prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
 - o bourses d'études et d'apprentissage.
- Les comptes de la cohésion sociale sont audités annuellement par le Contrôle cantonal des finances (CCF) et c'est sur la base de ce rapport que le Conseil de politique sociale (CPS) vérifie la conformité des dépenses et revenus y afférent.
- Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux Communes. La répartition entre les Communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par le Service en charge des Communes et du logement (SCL).

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau

Statistiques de la consommation d'eau 2022 en m³/jour

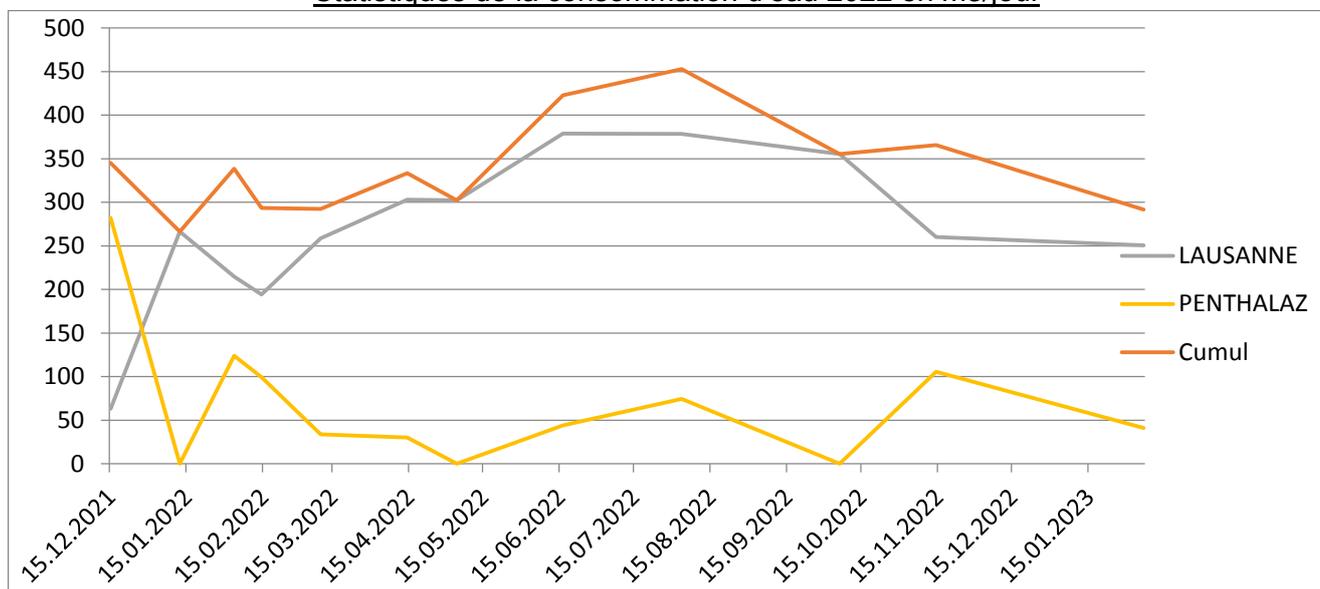


Tableau d'achat et vente d'eau – Pertes

Année	Achats				Consommation			Pertes	
	Lausanne		Penthelaz		Total	Ventes	Autres	m3	%
	m3	%	m3	%	m3	m3	m3		
2012	46'224	31.6	100'277	68.4	146'501	111'713		34'788	23.7
2013	7'070	5.0	135'093	95.0	142'163	111'885		30'278	21.3
2014	5'393	4.0	129'718	96.0	135'111	105'044		30'067	22.3
2015	22'975	17.2	110'940	82.8	133'915	112'394		21'521	16.1
2016	7'236	5.5	123'485	94.5	130'721	110'647		20'074	15.4
2017	27'224	21.2	101'158	78.8	128'382	103'567		24'815	19.3
2018	5'474	4.0	131'215	96.0	136'689	112'447	2'800	21'442	15.7
2019	3'071	2.4	125'541	97.6	128'612	108'738	1'931	17'943	14.0
2020	26'309	19.5	108'889	80.5	135'198	114'420	1'200	19'578	14.5
2021	8'055	5.8	130'268	94.2	138'323	113'457	2'750	22'116	16.0
2022	112'558	87.4	16'202	12.6	128'760	116'783	1'150	10'827	8.4

- Le très faible taux de 8,4 % de pertes du réseau est à mettre au crédit des travaux de réparations sur les fuites. En effet, la Municipalité programme ponctuellement un contrôle du réseau par la pose de capteurs sur les vannes du village afin de repérer les fuites éventuelles. Aucune fuite n'a été constatée cette année.
- La consommation indiquée sous « Autres » provient de l'arrosage du terrain de foot (environ 900 m³), du curage des canalisations et des sacs de routes, ainsi que de l'installation de piscines.
- La Municipalité reste très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

8.2 AIEE

- Les représentants de notre Conseil communal sont Mme Laetitia Estoppey, MM. Serge Widmann, Jean-Jacques Paltenghi et Bernard Martin, président du Conseil intercommunal. M. Philippe Gerhard est membre du Comité de direction. Les représentants de l'exécutif sont MM. Philippe Tesse et Albert Emery.
- Quelques infrastructures ont été modernisées en 2022.

9. COMPTES 2022 ET COMMENTAIRES

9.1 Introduction

Conformément aux articles 93b et suivants de la loi sur les Communes et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, art. 34 et suivants, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez au point 9.7 le rapport établi à ce sujet.

La fiduciaire Intermandat SA, qui révisé nos comptes, oriente son audit sur le contrôle de l'intégralité, l'existence et l'évaluation des informations inscrites dans les états financiers. Pour ce faire, elle contrôle, par sondage, que :

- Les actifs et passifs figurants au bilan respectent les principes légaux d'évaluation et sont justifiés ;
- Les charges portées au compte de fonctionnement le sont intégralement et de manière justifiée ;
- Seuls les produits pouvant et devant être pris en considération sont comptabilisés ;
- La dénomination des rubriques du bilan et du compte de fonctionnement n'induit pas en erreur et que les prescriptions légales relatives à la structure minimale sont respectées ;
- Les indications des autres informations sont complètes et correctes.

De plus, une revue analytique des comptes de fonctionnement, ainsi qu'une analyse des écarts par rapport à l'année précédente sont effectuées, tout comme la vérification intégrale des justificatifs liés aux investissements consentis en 2022.

9.2 Comptes 2022

Le budget 2022, adopté fin 2021, prévoyait un déficit de CHF 203'000.-. Le résultat final présente un bénéfice de CHF 379'378.96. Le résultat est donc bien meilleur que prévu.

Cette différence est due à plusieurs éléments. On peut notamment citer :

- 1) maîtrise des coûts et report de certains travaux,
- 2) la participation à la cohésion sociale inférieure de CHF 208'895.- que prévu au budget,
- 3) les décomptes des associations intercommunales inférieurs aux chiffres budgétés (voir point 9.3).

A partir de l'année 2021, le Canton nous communique un décompte provisoire de la péréquation avant fin mars, ce qui nous permet d'intégrer dans les comptes de l'année courante une situation de la péréquation, y compris participation à la cohésion sociale et à la réforme policière. Pour 2022, l'écart enregistré n'était que de CHF 36'769.20 contre CHF 262'009.- de report 2020 en 2021.

Il n'y a donc pas, cette année, lieu d'établir un tableau concernant les éléments extraordinaires.

A partir du mois de septembre 2022, nous avons repris les contrats des collaborateurs et collaboratrices des bus PPDLV et de la bibliothèque intercommunale. De plus, nous avons intégré dans les comptes de la Commune les comptabilités de ces deux entités que nous tenions, par le passé, de manière différenciée. Il en résulte la création de deux nouveaux dicastères : le 151 pour la bibliothèque et le 181 pour les bus PPDLV. Ces deux dicastères ont une somme des charges et des produits équivalente et n'influent donc pas sur le résultat. Les coûts, pour notre Commune, de ces deux activités se trouvent, comme par le passé, dans le compte 150.3523 pour la bibliothèque et 180.3527 pour les bus PPDLV.

9.3 Charges des associations intercommunales

Les associations intercommunales gèrent une partie importante des activités dont la responsabilité incombe aux Communes.

Leur mode de fonctionnement dans l'élaboration des budgets et la réalisation des boucllements est relativement similaire au nôtre. Il en résulte la prise en compte de manière prudente des charges et des produits.

Le taux de répartition des charges nettes entre les Communes peut varier entre le moment de l'établissement du budget et le boucllement des comptes. Cette situation entraîne la comptabilisation d'une baisse ou d'une hausse de charges pour notre Commune sans pour autant que les comptes de l'association de Communes concernée ne présentent de réels écarts par rapport au budget.

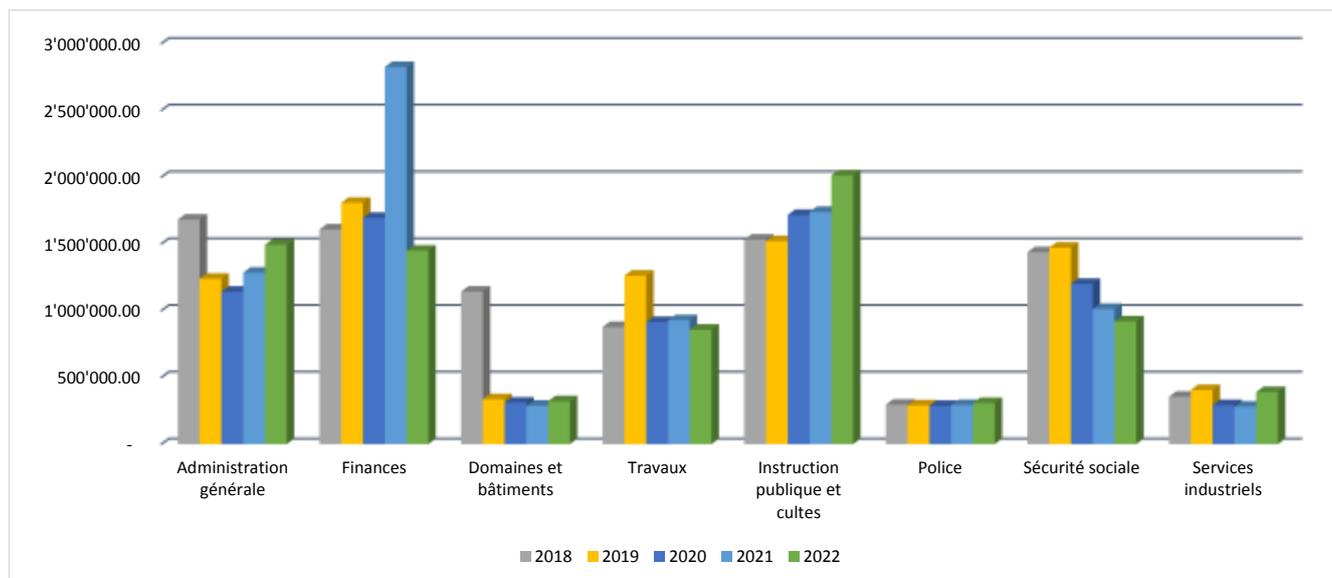
En 2022, les associations suivantes ont connu des résultats qui diffèrent des éléments qui nous avaient été remis lors de l'établissement du budget :

<u>Associations</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Ecart</u>	<u>%</u>
AJERCO	377'000.00	294'596.03	82'403.97	28.0
ASIVenoge	847'000.00	851'229.61	-4'229.61	- 0.5
ASICoPe	333'500.00	308'976.18	24'523.82	7.9
SDIS	52'000.00	55'806.20	-3'806.20	-6.8
ORPC GdV	46'000.00	43'957.00	2'043.00	4.6
ARASPE	10'500.00	9'357.80	1'142.20	12.2
Total			102'077.18	

Ces écarts au budget représentent une volatilité de 6.5 % par rapport à la valeur finale et expliquent en partie la différence entre le résultat prévu au budget et le résultat réel lors de l'établissement des comptes.

L'existence d'écarts est normale et compréhensible. Toutefois, nous cherchons à engager le dialogue avec les entités dont les écarts sont les plus importants, ce d'autant plus si les écarts sont récurrents. Malheureusement, certaines d'entre-elles refusent toute discussion et cherchent à défendre leur souveraineté au dépend des Communes qui les financent.

9.4 Charges par dicastère et leur évolution



Le dicastère « Administration générale » augmente en raison de l'intégration des charges, compensée par les produits, des bus PPDLV et de la bibliothèque intercommunale selon les informations fournies dans le préavis 02-2022.

Le dicastère « Finances » revient à la normale après une année 2021 marquée par la régularisation d'un litige fiscal important.

Le dicastère « Instruction publique et culte » augmente en raison de l'évolution des coûts de nos deux associations scolaires (ASIVenoge et ASICoPe), de l'AJERCO et de la provision créée en faveur de la garderie les P'tits Tartreux.

Le dicastère « Sécurité sociale » baisse en raison du montant de nos impôts conjoncturels qui déterminent en partie notre participation à la cohésion sociale, ainsi que par la reprise par le Canton des charges d'exploitation des agences d'assurances sociales.

Les autres dicastères n'appellent pas de remarque particulière.

9.5 Finances

Liquidités

La trésorerie au 31 décembre 2022 se monte à CHF 1'071'882.21 en baisse au regard de la situation au 31 décembre 2021. Toutefois, l'entier des investissements consentis durant l'année (voir point ci-dessous) a été financé par la trésorerie courante. Les actifs transitoires reviennent pour leur part à leur niveau habituel après un bouclage 2021 marqué par d'importants remboursements en attente (péréquation, charges scolaires et AJERCO).

Les débiteurs, hors impôts, se montent au 31 décembre 2022 à CHF 474'811.90, soit légèrement en dessous du montant au 31 décembre 2021.

Les créanciers qui se montent à CHF 324'424.83 au 31 décembre 2022 sont en baisse en regard de l'année précédente. Toutefois, l'augmentation des passifs transitoires explique en partie cette baisse.

Investissements

Le tableau récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements. Il présente, pour les investissements encore présents au bilan, la valeur de l'investissement initial et les amortissements consentis avant le 1^{er} janvier 2022.

Comptes	Investissement initial	Amortissements déjà effectués	Au 1er janvier 2022	Investissements de l'exercice	Subventions reçues durant l'exercice	Amortissements de l'exercice	Au 31 décembre 2022
914.13 Route d'accès de la Rippe	1'432'225.60	-144'325.60	1'287'900.00	-	-	-47'700.00	1'240'200.00
914.131 Route de Daillens	357'736.49	-50'936.49	306'800.00	-	-	-11'800.00	295'000.00
914.132 Pont sur la Venoge	121'093.60	-	121'093.60	23'300.00	-	-	144'393.60
914.151 Canalisation EC/EU route de la Rippe	643'478.30	-643'478.30	-	-	-	-	-
914.152 Canalisation EC/EU route de Sullens	319'816.00	-	319'816.00	-	-	-155'316.00	164'500.00
914.171 Réfection trottoir rte de Cossonay	3'853.00	-	3'853.00	17'663.40	-	-	21'516.40
914.19 Espace publics (routes) Pr.2,3,5	2'519'851.75	-923'801.75	1'596'050.00	-	-	-83'995.00	1'512'055.00
914.192 Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5	142'491.25	-142'491.25	-	-	-	-	-
914.30 Autres immeubles administratifs	1.00	-	1.00	-	-	-	1.00
914.312 Construction bâtiment UAPE	708'210.94	-23'610.94	684'600.00	-	-	-23'800.00	660'800.00
914.313 Pavillons scolaires	71'414.00	-	71'414.00	-	-	-7'514.00	63'900.00
914.361 Réfection de la toiture du collège de la Léchire	320'427.65	-42'227.65	278'200.00	-	-	-10'700.00	267'500.00
914.38 Réfection de la Salle Polyvalente	1'836'519.98	-682'000.00	1'154'519.98	-	-	-62'000.00	1'092'519.98
914.39 Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	69'858.10	-62'872.30	6'985.80	-	-	-6'985.80	-
914.42 EP Veivy - changement conduite et réfection route	96'154.16	-	96'154.16	190'681.40	-	-	286'835.56
914.50 Forêts	42'600.00	-	42'600.00	-	-	-	42'600.00
914.61 Renouvellement du Parc de véhicules de la voirie	220'731.05	-107'331.05	113'400.00	-	-	-18'900.00	94'500.00
914.71 Inventaire - Livre des 1000 ans	1.00	-	1.00	-	-	-1.00	-
Total	8'906'463.87	-2'823'075.33	6'083'388.54	231'644.80	-	-428'711.80	5'886'321.54

L'investissement net au 31 décembre 2022 s'est réduit de CHF 197'067.10 en regard du montant de l'année précédente.

Dans les amortissements du poste « Canalisation EC/EU route de Sullens » se trouve, en plus des amortissements ordinaires de CHF 8'368.50, 1) un amortissement complémentaire pour un montant de CHF 78'100.-. Cet amortissement complémentaire est rendu possible grâce aux charges modérées du dicastère « réseau d'égouts », 2) l'amortissement des coûts concernant le service des eaux dont la contre-valeur est prélevée à la réserve affectée à ce dicastère.

Financements spéciaux 2022 et mutation des fonds de réserves

Le tableau suivant vous présente le résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Excédent de charges	Excédent de recettes	Réserves affectées au 31.12.2022
16 Tourisme	1'372.30		CHF 8'288.65
45 Ordures ménagères et décharges	576.85		CHF 170'133.53
46 Réseau d'égouts et épuration		91.73	CHF 47'766.31
65 Défense incendie	58'336.95		réserve épuisée en 2014
66 Protection civile	45'011.50		réserve dissoute en 2012
81 Service des eaux	82'953.24		CHF 966'533.04

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent attribuer leur bénéfice directement à un fonds de réserve affecté. Ils ne peuvent en aucun cas générer un bénéfice en faveur du ménage communal.

9.6 Marge et degré d'autofinancement

Marge d'autofinancement

Pour obtenir la marge d'autofinancement de la Commune, il y a lieu de corriger le résultat net des éléments non monétaires qui le composent, comme les variations de provisions et les amortissements. Le tableau ci-dessous présente les éléments susmentionnés :

	Comptes 2022
Résultat net	379'378.96
Amortissements légaux	284'058.30
Amortissements complémentaires	144'653.60
Attributions aux provisions	50'091.73
Prélèvements aux provisions	-112'779.39
Marge d'autofinancement	745'403.20

La marge d'autofinancement brute 2022 (voir ci-dessus) est de CHF 745'403.20 en baisse par rapport à l'année 2021 et 2020 (CHF 1'302'417.83, respectivement CHF 912'378.24)

Degré d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2022 mise en relation avec les dépenses d'investissements nettes (CHF 231'644.80 pour l'année 2022) donne le degré d'autofinancement. Pour cette année, il se monte à CHF 322 %.

Ce ratio est très volatil et devrait toujours être examiné dans le cadre d'une moyenne sur plusieurs exercices. L'analyse de la situation depuis 2018 nous donne un ratio moyen de 172 %. Cela indique que depuis 5 ans, nous avons pu financer l'ensemble de nos investissements grâce à la trésorerie courante. Cette analyse est confirmée par l'étude de notre endettement qui est passé de CHF 7'220'331.00 au 31 décembre 2017 à CHF 4'928'000.00 au 31.12.2022.

Toutefois, il est important de garder à l'esprit une vision à plus large échéance. En effet, la Municipalité a fixé dans son plan d'investissement pour la législature de nombreux projets qu'il y aura lieu de financer dans les années à venir.

9.7 Rapport de la Fiduciaire



RAPPORT

de l'auditeur sur les comptes communaux
au Conseil communal de la
COMMUNE DE PENTHAZ

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **COMMUNE DE PENTHAZ**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des Ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Penthaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 2 mai 2023
FTS/JBR/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire

Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Jérôme BRIAND
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes communaux

9.8 Comptes de fonctionnement et commentaires

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	1'492'998.10	322'050.40	1'578'500.00	337'000.00	1'283'992.62	203'681.90	1'141'443.15	186'388.58
10	Autorité	229'297.00	102'854.75	258'500.00	93'000.00	211'828.40	103'063.30	183'667.40	77'282.35
101	Conseil Communal	27'199.30		24'000.00		25'320.10		16'737.20	
101.3001	Rétributions des autorités	19'519.90		19'000.00					
101.3003	Jetons de présence	4'900.00		3'000.00		1'785.00		2'159.00	
	<i>5 séances du Conseil communal contre 3 en 2021</i>								
101.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AFG/AC, alloc. fam.)	372.15		500.00					
101.3069	Indemnités et remboursements de frais	2'151.05		500.00		23'031.10		14'342.20	
	<i>Changement de méthode de comptabilisation, repas du Conseil communal du mois de décembre pas porté au budget</i>								
101.3101	Imprimés et fournitures de bureau			500.00				236.00	
101.3181	Frais postaux	256.20		500.00		504.00			
102	Municipalité	202'097.70	102'854.75	234'500.00	93'000.00	186'508.30	103'063.30	166'930.20	77'282.35
102.3001	Rétributions des autorités	153'011.40		164'500.00		78'400.00		78'560.00	
102.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AFG/AC, alloc. fam.)	12'851.85		14'000.00		22'021.65		19'302.25	
102.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	13'031.20		21'500.00					
102.3050	Assurances accidents et maladie	2'213.15		2'500.00		2'682.65		2'447.25	
102.3061	Frais pour usage de véhicules privés	2'026.10		3'000.00					
102.3069	Frais divers des autorités	5'050.95		5'000.00		71'534.30		54'603.00	
102.3170	Frais de réceptions et de manifestations	13'913.05		24'000.00		11'869.70		12'017.70	
102.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		10'573.40		10'000.00		15'206.25		10'963.00
102.4362	Remboursement de frais		369.30				1'561.00		1'255.20
102.4901	Imputations internes de frais de personnel		91'912.05		83'000.00		86'296.05		65'064.15
11	Administration	746'473.20	67'826.55	747'500.00	64'000.00	714'541.86	92'911.45	657'485.02	97'139.73
110	Secrétariat municipal	746'473.20	67'826.55	747'500.00	64'000.00	714'541.86	92'911.45	657'485.02	97'139.73
110.3011	Traitements du personnel	324'756.50		308'500.00		305'493.05		294'663.90	
	<i>Augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice pour faire face à la charge de travail</i>								
110.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AFG/AC, alloc. fam.)	27'919.45		29'500.00		28'070.20		27'279.00	
110.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	45'868.10		48'500.00		45'106.65		43'915.00	
110.3050	Assurances accidents et maladie	11'405.45		11'000.00		11'470.15		10'821.75	
110.3069	Frais divers du personnel	2'191.70		4'500.00		2'696.05		3'058.90	
110.3099	Charges diverses du personnel	2'305.35		5'000.00		1'305.50		1'653.35	
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6'874.05		9'000.00		5'719.24		4'949.10	
110.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	7'752.50		6'000.00		4'431.95		6'055.05	
110.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de burea	3'354.80		8'000.00		9'611.50		3'181.60	
110.3151	Entretien mobilier, machines et équipements de bureau	1'340.80		1'000.00		317.70		317.70	
	<i>Réparation vitrine "affichage public"</i>								
110.3181	Frais postaux	3'727.78		5'000.00		3'014.35		3'586.38	
110.3182	Frais de téléphones et communications	1'853.10		7'000.00		7'385.10		7'417.80	
	<i>Changement de la méthode de comptabilisation</i>								
110.3183	Frais bancaires	1'717.58		500.00		1'162.66		558.70	
110.3184	Frais de contentieux et de poursuites	2'939.75		2'000.00		1'004.10		1'063.45	
110.3185	Honoraires et frais d'expertise	45'693.15		70'000.00		73'820.96		38'116.95	
110.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	12'647.25		14'500.00		14'492.05		12'931.85	
110.3187	Emoluments papiers d'identité	11'024.40		8'000.00		8'506.60		9'327.85	
110.3189	Frais divers	3'009.49		3'000.00		2'762.65		2'078.64	
110.3193	Cotisations de membres	22'129.50		23'500.00		21'910.75		20'450.05	
110.3659	Dons, aides et subventions	10'694.00		7'000.00		3'600.00		8'800.00	
	<i>Dons supplémentaires, dont pour l'Ukraine</i>								
110.3659.2	Dons, aides et subventions (mise à disposition gratuite)	154'724.60		135'500.00		125'215.05		129'853.30	
	<i>Prise en compte des locations offertes au Venoge Festival</i>								
110.3901	Imputations internes de frais de personnel	42'543.90		40'000.00		37'445.60		27'404.70	
110.4319.1	Emoluments (permis de construire, d'habiter)		18'476.70		25'000.00		21'909.25		33'612.75
110.4319.2	Emoluments (Cartes d'Identité, Passeports)		20'742.00		16'000.00		16'840.50		18'670.50
110.4319.3	Emoluments (divers)		3'210.75		2'000.00		2'600.00		1'620.00
110.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		-756.70				24'821.20		15'890.05
	<i>Décompte final des indemnités d'assurance perte de gain maladie</i>								
110.4362	Remboursement de frais		10'021.88		15'000.00		22'231.20		23'431.68
	<i>Déplacement des frais de gestion pour les bus et la bibliothèque dans le compte 110.4901</i>								
110.4364	Escompte fournisseurs		128.32		1'000.00		473.75		77.45
110.4370	Sentences municipales		230.00						
110.4901	Imputations internes de frais de personnel		15'773.60		5'000.00		4'035.55		3'837.30
15	Affaires culturelles et de loisirs	155'993.38	53'672.80	156'000.00	58'500.00	96'133.11	2'627.55	74'216.26	3'342.50
150	Affaires culturelles et	103'270.58	950.00	98'500.00	1'000.00	96'133.11	2'627.55	74'216.26	3'342.50
150.3011	Traitements du personnel	245.00							
150.3050	Assurances accidents et maladie	5.25							
150.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	1'656.65		2'500.00		1'409.06		1'739.66	
150.3170	Manifestation du 1er août	3'968.30		6'000.00		4'736.15			
150.3523	Bibliothèque intercommunale	48'934.43		48'000.00		49'843.40		43'209.95	
150.3523.2	Ludothèque intercommunale	4'032.10		7'000.00		4'078.90		4'306.70	
150.3653	Manifestations villag. et culturelles	16'279.85		20'000.00		11'467.65		10'627.30	
150.3901	Imputations internes de frais de personnel	28'149.00		15'000.00		24'597.95		14'332.65	
150.4362	Remboursement de frais		950.00		1'000.00		2'627.55		3'342.50
151	Bibliothèque Intercommunale de la Venoge	52'722.80	52'722.80	57'500.00	57'500.00				
151.3011	Traitements du personnel	30'926.70		31'000.00					
151.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AFG/AC, alloc. fam.)	2'829.95		3'000.00					
151.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	4'156.20		4'500.00					
151.3050	Assurances accidents et maladie	1'120.55		2'000.00					
151.3069	Frais divers du personnel	1'334.10		1'000.00					
151.3101	Imprimés et fournitures de bureau	498.35		500.00					
151.3102	Livres, journaux et revues	2'563.95		2'500.00					
151.3113	Achats de mobilier et d'équipements	34.05		500.00					
151.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	1'834.55		2'000.00					
151.3156	Entretien des livres			1'000.00					
151.3170	Frais de réceptions et de manifestations	1'336.25		2'000.00					
151.3181	Frais de port et CCP	241.85		1'000.00					
151.3182	Frais de téléphones et communications	600.20		500.00					
151.3183	Frais bancaires	13.35							
151.3193	Cotisations de membres			500.00					
151.3901	Imputations internes de frais de personnel	5'232.75		5'500.00					
151.4362	Remboursement de frais		93.70		500.00				
151.4370	Amendes		148.00		500.00				
151.4392	Finances d'entrées		1'604.00		2'000.00				
151.4523	Part.comm.à charges de culture, loisirs et sport		50'877.10		54'500.00				

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
16	Tourisme	3'780.00	3'780.00	4'000.00	4'000.00	5'079.60	5'079.60	8'624.00	8'624.00
160	Tourisme	3'780.00	3'780.00	4'000.00	4'000.00	5'079.60	5'079.60	8'624.00	8'624.00
160.3193	Cotisations de membres	3'780.00		4'000.00		3'710.00		3'520.00	
160.3817	Attribution à la réserve tourisme					1'369.60		5'104.00	
160.4066	Taxe communale de séjour		2'407.70		4'000.00		5'079.60		8'624.00
160.4817	Prélèvement à la réserve tourisme		1'372.30						
17	Sport	101.70		2'000.00		8'084.80		12'451.65	
170	Piscine intercommunale	101.70		2'000.00		8'084.80		12'451.65	
170.3523	Participation à l'ASPIC							7'599.45	
170.3901	Imputations internes de frais de personnel	101.70		2'000.00		8'084.80		4'852.20	
18	Transports publics	280'274.87	93'916.30	325'000.00	117'500.00	190'673.45		138'814.70	
180	Transports publics	186'358.57		207'500.00		190'673.45		138'814.70	
180.3517	Participation déficit transports publics	111'302.70		125'000.00		110'339.35		70'075.95	
180.3527	Participation bus PPDLV	72'637.87		79'500.00		75'140.65		62'073.05	
180.3659	Subvention cartes CFF	1'972.50		2'000.00		3'547.15		5'663.95	
180.3901	Imputations internes de frais de personnel	445.50		1'000.00		1'646.30		1'001.75	
181	Bus PPDLV	93'916.30	93'916.30	117'500.00	117'500.00				
181.3011	Traitements du personnel	54'721.85		53'000.00					
181.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AFG/AC, alloc. fam.)	4'538.55		5'000.00					
181.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	6'210.60		7'000.00					
181.3050	Assurances accidents et maladie	1'930.05		4'000.00					
181.3069	Frais divers du personnel			500.00					
181.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	165.00		1'000.00					
181.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	3'824.90		1'000.00					
181.3124	Consommation de combustible	8'099.95		10'000.00					
181.3155	Entretien des véhicules et accessoires	5'068.60		9'000.00					
181.3163	Location de véhicules de remplacement	376.95		1'000.00					
181.3181	Frais de port et CCP	507.80		500.00					
181.3185	Honoraires et frais d'expertises	2'560.00		20'000.00					
181.3901	Imputations internes de frais de personnel	5'912.05		5'500.00					
181.4527	Part. de communes à des charges de trafic et d'énergie		93'916.30		117'500.00				
19	Informatique	77'077.95		85'500.00		57'651.40		66'184.12	
190	Informatique	77'077.95		85'500.00		57'651.40		66'184.12	
190.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bure:	2'865.00		4'000.00		1'541.20		7'283.67	
190.3163	Redevance d'utilisation	51'679.20		53'500.00		48'197.85		47'498.00	
190.3182	Frais de téléphones et communications	1'740.00		2'000.00		2'357.10		2'367.00	
190.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'595.10		2'000.00					
190.3189	Prestations de tiers	16'332.45		24'000.00		4'328.85		9'035.45	
190.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'866.20				1'226.40			

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Finances	1'448'834.28	6'074'635.92	1'502'500.00	6'062'000.00	2'823'981.23	7'122'822.83	1'694'117.65	5'960'758.57
21	Impôts	84'444.58	4'791'483.71	151'000.00	4'802'000.00	833'014.41	5'615'380.84	158'474.56	4'708'651.57
210	Impôts	84'444.58	4'791'483.71	151'000.00	4'802'000.00	833'014.41	5'615'380.84	158'474.56	4'708'651.57
210.3187	Frais de perception	37'131.19		40'000.00		39'269.19		39'324.28	
210.3191	Impôts payés à d'autres communes	-33'200.00				-2'184.90			
	<i>Annulation des provisions suite au changement de réglementation sur les activités dirigeantes</i>								
210.3290	Intérêts rémunérateurs	410.01		1'000.00		499.41		994.81	
210.3301	Amortissements des créances et débiteurs (défalcations)	80'103.38		82'000.00		767'020.71		80'442.47	
210.3665	Taxes voiries pour les jeunes, etc			28'000.00		28'410.00		27'330.00	
	<i>Modification de la méthode de comptabilisation</i>								
210.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement							10'383.00	
210.4001	Impôt sur le revenu	3'428'158.55		3'575'000.00		3'439'925.56		3'507'590.26	
210.4002	Impôt sur la fortune	355'513.10		318'000.00		348'087.48		311'795.25	
210.4003	Impôt à la source	89'283.92		88'000.00		88'286.13		88'669.98	
210.4011	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	148'593.25		44'000.00		102'687.40		43'854.85	
210.4012	Impôt sur le capital des personnes morales	8'115.25		13'000.00		9'003.35		18'360.15	
210.4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales	25'492.50		20'000.00		18'148.95		20'912.60	
210.4020	Impôt foncier	368'757.30		350'000.00		349'424.70		337'197.70	
210.4040	Droits de mutation	183'626.00		206'000.00		197'617.55		206'027.45	
210.4050	Impôts sur les successions et donations	203.40		1'000.00		28'508.80		37'736.60	
210.4061	Impôts sur les chiens	13'800.00		13'000.00		13'750.00		13'650.00	
210.4090	Impôts récupérés après défalcation	10'397.52		5'000.00		465'517.47		8'458.61	
210.4101	Patentes de boissons et tabac	9'045.35		7'000.00		8'927.55		7'250.00	
210.4221	Intérêts moratoires	28'929.69		30'000.00		33'184.66		30'501.33	
210.4370	Amendes soustraction impôt					19.40			
210.4371	Majorations sur impôts	3'774.19		4'000.00		4'600.81		3'663.09	
210.4411	Part à l'impôt sur les gains immobiliers	80'539.85		122'000.00		201'141.70		65'521.20	
210.4510	Part. du canton à des charges	16'376.84		6'000.00		12'650.33		7'462.50	
210.4809	Prél. sur réserve pour débiteurs impôt	20'877.00				343'899.00			
	<i>Diminution de la provision pour débiteurs "impôt"</i>								
22	Service financier	1'216'648.30	1'276'152.21	1'201'000.00	1'260'000.00	1'101'357.84	1'503'741.99	1'312'344.24	1'252'107.00
220	Service financier	1'216'648.30	1'276'152.21	1'201'000.00	1'260'000.00	1'101'357.84	1'503'741.99	1'312'344.24	1'252'107.00
220.3223	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	32'497.30		29'000.00		42'822.84		74'756.24	
	<i>Hausse des taux d'intérêt sur l'emprunt à court terme</i>								
220.3520	Compte de péréquation	1'184'151.00		1'172'000.00		1'058'535.00		1'237'588.00	
220.4221	Revenus des comptes courants et des placements à court terme		17'516.96		12'000.00		9'638.34		7'745.00
	<i>Part du rendement des emprunts à taux négatif plus importante que prévue</i>								
220.4520	Compte de péréquation		1'070'629.00		948'500.00		1'116'299.00		948'063.00
220.4520.2	Péréquation (dépenses thématiques)		150'250.00		298'500.00		251'579.00		205'293.00
220.4520.3	Compte de péréquation (solde année précédente)		37'062.00				125'990.00		90'569.00
220.4656	Redistribution de la taxe CO2		694.25		1'000.00		235.65		437.00
23	Amortissements et réserve non ventilée	147'741.40	7'000.00	150'500.00		889'608.98	3'700.00	223'298.85	
230	Amortissements et réserve	147'741.40	7'000.00	150'500.00		889'608.98	3'700.00	223'298.85	
230.3301	Amortissements des créances et débiteurs	4'245.40		2'000.00		1'163.98		2'055.25	
230.3311.1	Amortissements d'ouvrage de génie civil (routes)	143'495.00		143'500.00		143'495.00		216'493.60	
230.3311.2	Amortissements d'ouvrage de génie civil (sans routes)			5'000.00		4'750.00		4'750.00	
	<i>Amortissement intégral de la cour du Bornalet en 2021</i>								
230.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.		1.00			90'200.00			
230.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement					650'000.00			
230.4809	Prél. sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement		7'000.00				3'700.00		

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	321'230.58	433'877.70	334'500.00	378'000.00	287'855.62	357'913.24	310'423.42	292'376.47
31	Terrains	52'814.48	58'138.25	34'000.00	45'500.00	24'889.25	40'043.65	32'844.70	44'043.80
310	Terrains	52'814.48	58'138.25	34'000.00	45'500.00	24'889.25	40'043.65	32'844.70	44'043.80
310.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien			500.00				362.55	
310.3121	Consommation d'eau jardins familiaux	1'058.55		1'500.00		760.80		1'377.85	
310.3145	Entretien des terrains (sauf football)	3'955.80				116.80		19.90	
	<i>Réparation de la pompe pour l'eau des jardins familiaux</i>								
310.3145.2	Entretien terrain de football	36'533.33		18'000.00		13'319.40		20'448.55	
	<i>Entretien du terrain de foot suite au Venoge Festival, compensé par les encaissements dans le compte 310.4362 + frais d'entretien de l'éclairage</i>								
310.3155	Entretien des véhicules et accessoires	51.85		3'000.00		1'352.40		456.90	
310.3185	Honoraires et frais d'expertises	600.00							
310.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	565.85		500.00		509.55		565.85	
310.3526	Elimination des déchets verts communaux	1'885.00		2'500.00		1'250.40		2'234.20	
310.3901	Imputations internes de frais de personnel	8'364.10		8'000.00		7'579.90		7'378.90	
310.4232	Loyers des terrains		17'225.25		16'500.00		17'645.25		16'445.25
310.4362	Remboursement de frais		40'913.00		29'000.00		22'398.40		27'598.55
32	Forêts	17'536.15	2'080.00	20'000.00	2'500.00	17'459.10	3'520.00	21'864.50	
320	Forêts	17'536.15	2'080.00	20'000.00	2'500.00	17'459.10	3'520.00	21'864.50	
320.3146	Entretien des forêts	10'842.00		11'000.00		10'842.00		13'739.10	
320.3185	Honoraires et frais d'expertises	23.00							
320.3528	Participation aux frais du garde forestier	4'806.95		5'000.00		4'605.90		4'528.45	
320.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'864.20		4'000.00		2'011.20		3'596.95	
320.4355.2	Vente de bois de feu		2'080.00		2'500.00		3'520.00		
35	Bâtiments	250'879.95	373'659.45	280'500.00	330'000.00	245'507.27	314'349.59	255'714.22	248'332.67
351	Maison de commune et Porcherie	26'762.40	800.30	37'000.00	1'000.00	32'241.90	552.30	26'621.10	537.60
351.3011	Traitements du personnel	7'759.85		7'000.00		7'675.40		6'924.25	
351.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AFG/AC, alloc. fam.)	738.05		1'000.00		730.10		656.55	
351.3050	Assurances accidents et maladie	283.75		500.00		301.75		276.35	
351.3113	Achats de mobilier et d'équipements	53.15		2'000.00		6'101.95		50.85	
351.3121	Consommation d'eau	416.15		500.00		430.45		435.20	
351.3122	Consommation de gaz	8'553.85		6'000.00		6'393.95		6'154.55	
	<i>Hausse des tarifs du gaz</i>								
351.3123	Consommation d'électricité	1'502.25		2'500.00		1'925.60		1'983.30	
351.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	848.80		1'000.00		499.50		535.15	
351.3141	Entretien des bâtiments	986.10		6'000.00		3'279.35		1'312.45	
351.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'867.15		2'500.00		2'069.55		1'872.50	
351.3189	Frais divers (éparation, ramonage, etc.)	703.80		1'000.00		558.20		605.10	
351.3901	Imputations internes de frais de personnel	3'049.50		7'000.00		2'276.10		5'814.85	
351.4271	Locations		30.00						
351.4351	Vente d'électricité		770.30		1'000.00		552.30		537.60
352	Grande Salle	147'027.65	223'192.75	155'000.00	180'000.00	142'424.41	166'731.79	132'913.13	165'022.62
352.3011	Traitements du personnel	16'800.45		17'000.00		16'641.45		16'502.55	
352.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AFG/AC, alloc. fam.)	1'597.15		1'500.00		1'582.25		1'564.80	
352.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	2'508.15		3'000.00		2'618.05		2'587.20	
352.3050	Assurances accidents et maladie	551.00		500.00		590.20		641.05	
352.3069	Frais divers du personnel							75.78	
352.3099	Charges diverses du personnel	178.25		500.00		125.40		108.80	
352.3113	Achats de mobilier et d'équipements	247.35		1'000.00		2'796.25		878.00	
352.3113.2	Achats de mobilier, matériel pour foyer et scène	1'133.10		4'000.00		1'505.10		4'733.40	
352.3121	Consommation d'eau	1'003.20		1'000.00		816.55		793.80	
352.3123	Consommation d'électricité	5'957.25		7'000.00		3'569.15		6'589.50	
352.3124	Consommation de combustible	25'058.55		20'000.00		17'292.45		15'146.35	
	<i>Hausse du prix du mazout</i>								
352.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	3'507.10		4'000.00		2'456.70		4'000.00	
352.3141	Entretien des bâtiments	10'380.55		15'000.00		15'305.58		5'195.00	
352.3141.2	Entretien du Foyer et scène	3'876.70		4'000.00		3'320.98		14.90	
352.3145.2	Entretien terrain de football	2'000.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00	
352.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	5'479.35		6'000.00		6'187.65		5'822.45	
352.3189	Frais divers (éparation, ramonage, etc.)	1'912.20		2'500.00		1'614.60		1'922.85	
352.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	62'000.00		62'000.00		62'000.00		62'000.00	
352.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'837.30		4'000.00		2'002.05		2'576.70	
352.4271	Locations privées		86'865.00		69'000.00		62'060.00		61'860.00
	<i>Prise en compte des locations offertes au Venoge Festival</i>								
352.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		57'335.00		56'000.00		55'597.00		59'535.00
352.4362	Remboursement de frais		78'992.75		55'000.00		49'074.79		43'627.62
353	Local de voirie et vestiaires FC	12'266.70	49'603.20	12'500.00	43'000.00	11'122.99	42'361.10	9'923.40	42'558.80
353.3113	Achats de mobilier et d'équipements	181.45		1'000.00		15.50		52.35	
353.3121	Consommation d'eau	844.30		1'000.00		1'049.30		977.80	
353.3123	Consommation d'électricité	1'064.55		1'500.00		1'142.60		1'206.75	
353.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	366.65		500.00		436.95			
353.3141	Entretien des bâtiments	6'292.15		3'000.00		4'906.79		2'814.10	
	<i>Remplacement de la marquise de la buvette du foot, remboursé par l'assurance sous compte 310.4362</i>								
353.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'682.25		2'000.00		1'875.10		1'701.65	
353.3189	Frais divers (éparation, ramonage, etc.)	1'184.45		1'000.00		1'017.75		783.20	
353.3901	Imputations internes de frais de personnel	650.90		2'500.00		679.00		2'387.55	
353.4271	Loyers		40'040.00		40'000.00		40'040.00		40'160.00
353.4351	Vente d'électricité		937.55		1'000.00		719.45		754.05
353.4362	Remboursement de frais		8'625.65		2'000.00		1'601.65		1'644.75
354	Bâtiment du Bornalet	26'963.15	52'542.95	26'000.00	53'000.00	24'074.80	52'091.30	73'278.09	29'465.65
354.3011	Traitements du personnel	10'365.45		12'000.00		11'463.80		9'708.25	
354.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AFG/AC, alloc. fam.)	985.75		1'000.00		1'090.20		920.90	
354.3050	Assurances accidents et maladie	346.95		500.00		449.70		385.95	
354.3113	Achats de mobilier et d'équipements	114.50				486.15		6'648.70	
354.3121	Consommation d'eau	443.35		1'000.00		393.30		267.00	
354.3122	Consommation de gaz	6'883.80		4'500.00		4'925.85		4'548.40	
	<i>Hausse des tarifs du gaz</i>								
354.3123	Consommation d'électricité	835.75		1'000.00		785.60		541.05	
354.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	900.00		1'000.00		475.95		574.50	
354.3141	Entretien des bâtiments	2'984.05		2'000.00		1'439.85		47'467.89	
354.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	806.50		1'000.00		853.15		773.30	
354.3189	Frais divers (éparation, ramonage, etc.)	521.30		1'000.00		363.65		517.60	
354.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'775.75		1'000.00		1'347.60		924.55	
354.4271	Loyers		39'324.00		39'000.00		38'704.00		21'668.00
354.4351	Vente d'électricité		104.30		500.00		83.25		280.95
354.4362	Remboursement de frais		13'114.65		13'500.00		13'304.05		7'516.70

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
355	Autres bâtiments (bâttoir, garages et abris PC)	9'418.80	14'845.00	15'500.00	15'000.00	7'198.03	18'490.00	11'723.60	10'748.00
355.3121	Consommation d'eau	1'044.60		1'500.00		831.70		1'305.55	
355.3123	Consommation d'électricité	1'895.10		500.00		282.60		286.85	
355.3141	Entretien des bâtiments	3'541.80		10'000.00		2'830.98		8'156.05	
355.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	2'200.90		2'000.00		1'740.00		1'542.15	
355.3189	Frais divers	453.00		500.00		75.00			
355.3901	Imputations internes de frais de personnel	283.40		1'000.00		1'437.75		433.00	
355.4271	Loyers des bâtiments		14'845.00		15'000.00		14'490.00		10'460.00
355.4362	Remboursement de frais						4'000.00		288.00
356	UAPE	28'441.25	32'675.25	34'500.00	38'000.00	28'445.14	34'123.10	1'254.90	
356.3121	Consommation d'eau	469.90		1'000.00		305.95			
356.3123	Consommation d'électricité	1'585.60		2'000.00		1'829.30		1'254.90	
356.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage			1'000.00					
356.3141	Entretien des bâtiments	786.25		3'000.00		1'553.25			
356.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'150.55		1'000.00		534.75			
356.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	226.70							
356.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	23'800.00		24'000.00		23'610.94			
356.3901	Imputations internes de frais de personnel	422.25		2'500.00		610.95			
356.4272	Redevances d'utilisation du domaine public et administratif		28'034.00		27'500.00		28'034.00		
356.4362	Remboursement de frais		4'641.25		10'500.00		6'089.10		

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Police	307'739.75	7'770.00	324'000.00	7'000.00	292'557.25	8'717.00	286'311.03	10'033.40
61	Police de proximité	204'391.30	7'770.00	223'000.00	7'000.00	190'450.05	8'717.00	196'702.03	8'876.00
610	Police de proximité	204'391.30	7'770.00	223'000.00	7'000.00	190'450.05	8'717.00	196'702.03	8'876.00
610.3011	Traitements du personnel	2'186.05		11'000.00		9'818.00		3'234.20	
610.3030	Assurances sociales (AVS/AVAPG/AC, alloc. fam.)			1'500.00		933.30		288.55	
610.3050	Assurances accidents et maladie	46.50		500.00		219.70		116.15	
610.3099	Charges diverses du personnel	100.00		500.00		100.00		100.00	
610.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	6'436.35		6'000.00		219.70		231.10	
610.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé			1'000.00		293.80			
610.3189	Sécurité villageoise	10'211.60		10'500.00		10'211.60		10'116.58	
610.3511	Part. à des charges cantonales de sécurité publique	184'717.00		191'000.00		167'615.00		181'647.00	
610.3511.2	Part. charges cant. de sécurité publique (année précédent)	116.00							
610.3901	Imputations internes de frais de personnel	577.80		1'000.00		1'038.95		968.45	
610.4370	Amendes d'ordre et sentences municipales		7'770.00		7'000.00		7'660.00		2'630.00
610.4511	Part. du canton à des charges de sécurité publique						1'057.00		6'246.00
65	Défense contre l'incendie	58'336.95		54'000.00		60'901.20		50'326.80	1'157.40
651	Défense contre l'incendie locale	58'336.95		54'000.00		60'901.20		50'326.80	1'157.40
651.3521	Participation au SDIS Venoge	55'806.20		52'000.00		58'646.25		48'784.70	
651.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'530.75		2'000.00		2'254.95		1'542.10	
651.4362	Remboursement de frais								1'157.40
66	Protection civile	45'011.50		47'000.00		41'206.00		39'282.20	
660	Protection civile	45'011.50		47'000.00		41'206.00		39'282.20	
660.3521	Part. à des charges de sécurité publique	43'957.00		46'000.00		40'525.00		38'890.00	
660.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'054.50		1'000.00		681.00		392.20	

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Sécurité sociale	919'022.25	2'448.55	1'130'500.00		1'012'334.20	134'962.00	1'200'074.00	133'897.00
71	Service social communal	42'740.45	2'448.55	45'500.00		81'291.20		72'652.00	
710	Service social communal	42'740.45	2'448.55	45'500.00		81'291.20		72'652.00	
710.3525.1	Participation à des charges de service sociale	24'716.80		28'500.00		21'857.65		17'981.50	
710.3525.2	Participation agence intercommunale assurances sociales	9'357.80		10'500.00		52'444.45		49'067.55	
710.3655	Mesures d'accompagnement relatives à la taxe déchets <i>Nouvelle méthode de comptabilisation</i>	6'695.75		3'500.00		4'333.25		3'256.55	
710.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'970.10		3'000.00		2'655.85		2'346.40	
710.4525	Remboursement agence intercommunale assurances soci		2'448.55						
72	Prévoyance sociale cantonale	876'281.80		1'085'000.00		931'043.00	134'962.00	1'127'422.00	133'897.00
720	Prévoyance sociale	876'281.80		1'085'000.00		931'043.00	134'962.00	1'127'422.00	133'897.00
720.3515	Part. à des charges cantonales de prévoyance sociale	876'105.00		1'085'000.00		931'043.00		1'127'422.00	
720.3515.1	Part. charges cant. de prévoyance sociale (année précédé)	176.80							
720.4515	Part. du canton à des charges de prévoyance sociale						134'962.00		133'897.00

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Services industriels	389'672.54	395'760.79	265'500.00	316'500.00	280'351.15	327'498.90	291'907.35	342'814.60
81	Services des eaux	339'672.54	339'672.54	265'500.00	265'500.00	280'351.15	280'351.15	291'907.35	291'907.35
810	Services des eaux	339'672.54	339'672.54	265'500.00	265'500.00	280'351.15	280'351.15	291'907.35	291'907.35
810.3099	Charges diverses des autorités et du personnel							500.00	
810.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	12'320.90		5'000.00		4'805.35		11'375.65	
810.3121	Consommation d'eau <i>Hausse du tarif moyen de l'eau de CHF 0.64 en 2021 à CHF 0.86 en 2022 par m3</i>	111'301.50		87'000.00		88'908.40		91'640.00	
810.3121.2	Taxes de débit et frais de gestion eau	34'836.00		33'000.00		34'054.00		32'766.00	
810.3123	Consommation d'électricité	2'446.00		7'000.00		6'588.95		5'655.18	
810.3144	Entretien des canalisations	56'028.80		90'000.00		77'353.05		9'498.04	
810.3181	Frais postaux	100.35		500.00		100.30		101.80	
810.3185	Honoraires et frais d'expertises	34'646.55		8'000.00		32'613.65		8'024.95	
810.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	130.45		500.00		138.20		130.35	
810.3189	Frais divers			2'000.00		2'450.00		850.00	
810.3199	TVA à charge de la commune	-0.06		1'500.00		-0.15		1'477.62	
810.3311	Amortissements d'ouvrage de génie civil	2'294.90							
810.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.	66'552.60							
810.3813	Attribution à la réserve service des eaux			12'000.00				111'659.51	
810.3901	Imputations internes de frais de personnel	19'014.55		19'000.00		33'339.40		18'228.25	
810.4273	Location compteurs d'eau		18'600.00		18'000.00		18'491.50		18'291.45
810.4341	Taxes uniques de raccordement		17'089.60		30'000.00		45'150.95		52'897.45
810.4342	Taxes d'abonnement annuelles		8'791.70		8'500.00		8'481.35		8'367.05
810.4351	Ventes d'eau		212'238.00		209'000.00		206'892.40		212'351.40
810.4813	Prélèvement à la réserve service des eaux		82'953.24				1'334.95		
82	Service électrique	50'000.00	56'088.25		51'000.00		47'147.75		50'907.25
820	Service électrique	50'000.00	56'088.25		51'000.00		47'147.75		50'907.25
820.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement <i>Attribution à la réserve pour assainissement énergétique des bâtiments</i>	50'000.00							
820.4112	Taxes d'utilisation d.sol Romande Energie		56'088.25		51'000.00		47'147.75		50'907.25
	Totalisation	7'748'692.85	8'128'071.81	8'216'000.00	8'013'000.00	8'647'923.45	9'166'770.45	7'555'027.41	7'927'570.55
	Résultat	379'378.96			203'000.00	518'847.00		372'543.14	

9.9 Bilan au 31.12

ACTIF	2022	2021
Disponibilités	1'071'882.21	1'373'097.60
Caisse	6'524.80	4'817.50
Comptes chèques postaux	580'916.78	802'992.21
Banques	484'440.63	565'287.89
Débiteurs et comptes courants	1'769'355.44	1'738'848.58
Débiteurs	474'811.90	537'247.34
Impôts à encaisser	1'294'543.54	1'201'601.24
Placements du patrimoine financier	820'862.00	820'862.00
Immeubles productifs	191'600.00	191'600.00
Parcelle 39 sis à Penthaz	629'262.00	629'262.00
Actifs transitoires	470'752.95	799'831.59
Investissements du patrimoine administratif	5'886'321.54	6'083'388.64
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	3'377'665.00	3'635'512.60
Bâtiments et constructions à amortir	2'084'720.98	2'195'720.88
Services industriels	286'835.56	96'154.16
Forêts	42'600.00	42'600.00
Véhicules	94'500.00	113'400.00
Marchandises et approvisionnements	0.00	1.00
Titres et papiers-valeurs	13'000.00	13'000.00
Total de l'actif	10'032'174.14	10'829'028.41
PASSIF	2022	2021
Engagements courants	2'246'627.68	3'420'040.15
Créanciers	324'494.83	497'907.30
Contribution d'équipement PQ Vaux Penten	111'320.00	111'320.00
Contribution d'équipement PQ Floret II	310'812.85	310'812.85
Swissquote 6 mois	1'500'000.00	2'500'000.00
Emprunts à moyen et long terme	3'428'000.00	3'542'000.00
Postfinance échéance 28.08.2023	40'000.00	80'000.00
SUVA échéance 16.10.2027	720'000.00	736'000.00
SUVA échéance 15.03.2028	2'668'000.00	2'726'000.00
Passifs transitoires	281'340.15	158'473.25
Fonds de réserves affectés	1'192'721.53	1'277'532.19
Réserve service des eaux	966'533.04	1'049'486.28
Réserve égouts	47'766.31	47'674.58
Réserve tourisme	8'288.65	9'660.95
Réserve ordures ménagères	170'133.53	170'710.38
Fonds de renouvellement et de rénovation	700'000.00	650'000.00
Réserve pour assainissement énergétique des bâtiments	700'000.00	650'000.00
Fonds de réserve	826'056.85	802'933.85
Réserve travaux divers	517'886.85	517'886.85
Réserve pour remplacement bus PPDV	10'000.00	0.00
Réserve pour assainissement des comptes de la Garderie Les P'tits	41'000.00	0.00
Réserve débiteurs impôts	249'620.00	270'497.00
Réserve débiteurs divers	7'550.00	14'550.00
Capital	1'357'427.93	978'048.97
Capital au 01.01	978'048.97	459'201.97
Résultat	379'378.96	518'847.00
Total du passif	10'032'174.14	10'829'028.41

9.10 Annexe aux compte 2022

Cautionnements et autres garanties accordées par la commune

Bénéficiaire	Montant
	CHF
Néant	

Inventaire des engagements conditionnels

Association de communes, ententes intercommunales et autre regroupement de droit public	Total des dettes CHF	Part de la commune de Penthaz en %	Part de la commune de Penthaz en CHF	Nom de l'organe de révision
entités non autofinancées				
Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz (ASICoPe) Forme juridique : Association de communes	2'672'325.30	11.948%	319'302.03	Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne But : Pourvoir à l'instruction publique du degré secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées
Association Scolaire Intercommunale de la Venoge (ASIVenoge) Forme juridique : Association de communes	2'476'685.00	23.295%	576'944.00	Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne But : Pourvoir à l'instruction publique du degré primaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées
Association intercommunale de la piscine des Chavannes (ASPIC) Forme juridique : Association de communes	13'029'582.18	10.498%	1'367'878.15	Fiprom SA, Lausanne But : Construire, d'administrer, d'entretenir et de gérer la piscine des Chavannes, ainsi que ses annexes
SDIS Région Venoge Forme juridique : Association de communes	néant			BDO SA, Lausanne But : Créer et exploitation le service de défense incendie et secours de la région Venoge
Association à buts multiples et à géométrie variable des communes du district du Gros-de-Vaud (ORPC GdV) Forme juridique : Association de communes	néant			DFG Fiduciaires SA, Echallens But : Exécuter des tâches de la protection civile
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et région Forme juridique : Association de communes	néant			Ofico Fiduciaire SA, Lausanne But : Appliquer la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006
Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge Forme juridique : Corporation de droit public	néant			pas d'organe de révision But : Favoriser la gestion optimale des forêts situées sur le territoires des communes membres et représenter et défendre les intérêts de ses membres
ORP (orientation professionnelle Morges) Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision
Association de Communes Vaudoises (AdCV) Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	néant			Fiduciaire Mobile Sàrl, Mossel But : Défendre et représenter les intérêts de ses membres; sauvegarder l'autonomie communale; développer les compétences des communes membres
Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV) Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	néant			Intermandat SA, Lausanne But : Encourager et favoriser le développement de la région et la solidarité entre les communes et les personnes de droit privé y résidant
Association régionale pour l'Action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) Forme juridique : Association de communes	néant			Fidinter SA, Lausanne But : Appliquer les dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des associations de communes et l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)
Paroisse Catholique de Cossonay-La Sarraz Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Gérer les fonds destinés au paiement des charges dues à la Paroisse catholique de Cossonay et de fixer entre les communes concernées les règles y relatives
Bus intercommunaux PPDLV Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Proposer un service de bus pour relier les communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars à la gare de Cossonay-Penthalaz
Bibliothèque intercommunale de la Venoge Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Proposer une bibliothèque publique aux habitants des communes de la région
Le local Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Proposer un lieu d'accueil et de divertissement pour les jeunes de la région
Ludothèque de Cossonay Forme juridique : Convention	néant			pas d'organe de révision But : Proposer une ludothèque publique aux habitants des communes de la région
entités autofinancées				
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz (AIEE) Forme juridique : Association de communes	12'250'000.00	14.884%	1'823'277.90	Intermandat SA, Lausanne But : Epurer les eaux usées recueillies par les égoûts communaux aménagés sur le territoire des communes membres

10. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Madame la vice-Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

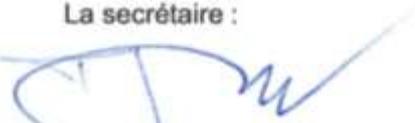
- vu le rapport de gestion et des comptes 2022,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les comptes de l'exercice 2022 se soldant par un bénéfice de CHF 379'378.96,
- de verser le bénéfice de l'exercice 2022 de CHF 379'378.96 au compte capital, ce dernier se montant dès lors à CHF 1'357'427.93 au 31 décembre 2022,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2022, ainsi qu'à l'organe de révision et à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 22 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :		La secrétaire :
		
J.-F. Pollien		M. Goy Bommottet